

-----

**SÉANCE DU MERCREDI 27 NOVEMBRE 2019**

Le **mercredi 27 novembre 2019, à 19 h**, les membres du Conseil du 8<sup>e</sup> arrondissement se sont réunis salle du conseil sur convocation adressée individuellement à chacun des conseillers par Madame le Maire du 8<sup>e</sup> arrondissement, le **lundi 18 novembre 2019**, conformément aux dispositions des articles L.2121-9, L.2121-10 et de l'article L.2121-12, §3 du Code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.).

Publication des convocations et de l'ordre du jour ont été faites sur le panneau de la mairie du 8<sup>e</sup> arrondissement prévu à cet effet.

**Membres présents :**

Mme Jeanne d'HAUTESERRE  
M. Vincent BALADI  
M. Grégoire GAUGER  
M. André TILLOY  
Mme Catherine LECUYER  
M. François LEBEL  
M. Marc PACHECO  
Mme Ève DESBONNETS  
Mme Corine BARLIS

**Membres absents :**

M. Pierre LELLOUCHE (pouvoir à Mme Jeanne d'HAUTESERRE)  
M. Charles BEIGBEDER  
Mme Bérengère de REYNIÈS  
Mme Sophie BOYER CHAMMARD

Madame la Maire ouvre la séance, à **19 h**, sur l'ordre du jour prévu par les convocations.

## Ordre du jour

### **08 2019 19**

Désignation du secrétaire de séance

### **08 2019 20**

Approbation du Conseil d'arrondissement du 4 novembre 2019

### **2019 DAE 337**

Subvention de 250.000 euros au Comité Champs-Élysées pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2019 dans le cadre de la convention pluriannuelle 2018-2020

### **2019 DAE 311**

Subvention de 71.800 euros et convention avec le Comité du Faubourg Saint-Honoré pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2019

### **2019 DAE 323**

Subvention de 56.900 euros et convention avec le Comité Montaigne pour les illuminations de fin d'année 2019

### **2019 DAE 339**

Subvention de 8.700 euros à l'association le carré de la Madeleine pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2019

### **2019 DAE 373**

Subvention de 7.000 euros à l'association des commerçants de la rue Marbeuf-Sud pour les illuminations de fin d'année 2019

### **2019 DAE 379**

Indemnités exceptionnelles aux kiosquiers de presse de 200 000 euros – convention avec chaque kiosquier concerné par une fermeture entre le 1er novembre 2019 et le 15 mai 2020

### **2019 DAE 357**

Attribution d'indemnités exceptionnelles aux kiosquiers de presse parisiens (34 809 euros) - Signature des conventions afférentes à ces indemnités

### **2019 DASCO 114**

Caisses des écoles - Projet de règlement intérieur harmonisé de la restauration scolaire

### **2019 DASCO 131**

Caisse des Écoles (8<sup>e</sup>)-Avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs et de financement 2018-2020 et Subvention 2020 (957 807 euros) pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire

### **2019 DASCO 120**

Collèges publics parisiens – Subventions (395 250 euros) à 8 collèges (Budget participatif des collèges 2018 et 2019 ; BPA 12<sup>ème</sup> 2018 « Des élèves mobilisés pour embellir le collège Paul Valéry »)

### **2019 DLH 139**

Réalisation 6 rue Chambiges (8<sup>e</sup>) d'un programme d'acquisition amélioration d'un logement social par Paris Habitat

**2019 DLH 422**

Location de l'immeuble 25-27, rue de Constantinople à ELOGIE-SIEMP - promesse de bail emphytéotique et avenant à la convention provisoire de transfert de maîtrise d'ouvrage

**2019 DVD 102**

Avenue de Selves (8<sup>e</sup>). Convention d'occupation du domaine public pour le relogement provisoire du Commissariat du 8<sup>e</sup> et de Compagnie des gardes de l'Élysée

**2019 DEVE 178**

Dénomination "allée France Gall" attribuée au tronçon nord de l'allée ouest du parc Monceau. Retrait de la délibération 2018 DEVE 164

**2019 DAC 86**

Subvention de 11.595.000 euros et avenant à convention avec l'association Théâtre de la Ville (4<sup>e</sup>, 8<sup>e</sup>, 18<sup>e</sup>)

**2019 DEVE 191**

Mise en œuvre d'un dispositif de subventionnement en nature sous forme de distribution de sachets de graines aux Parisiennes et aux Parisiens

**08 2019 21**

Choix de la gestion par délégation de service public pour le centre Paris Anim' Espace Beaujon dans le 8<sup>ème</sup> arrondissement. Autorisation à Madame le Maire du 8<sup>ème</sup> arrondissement de demander à la Maire de Paris de mettre en œuvre une procédure de délégation de service public pour la gestion de cet équipement

**2019 DEVE 192**

Subvention de 13 500 euros à la Ligue de Protection des Oiseaux Île-de-France pour la labellisation d'espaces verts parisiens en refuges LPO

**2019 DAE 359**

Subvention de 14.000 euros et convention avec l'association des commerçants de la rue Vignon pour les illuminations de fin d'année 2019 (8<sup>e</sup>/9<sup>e</sup>)

**08 2019 22**

Changement de nom du Conseil de quartier « Mairie »

**Q08 2019 17**

Question orale au Maire du 8<sup>ème</sup> arrondissement présentée par Madame Corine BARLIS, relative à des opérations coup de poing contre les trottinettes

**Q08 2019 18**

Question orale au Maire du 8<sup>ème</sup> arrondissement présentée par Madame Corine BARLIS, relative à la rue de Ponthieu

**1 ° /** Après avoir constaté que le quorum est atteint, **Mme d'HAUTESERRE** ouvre la séance du Conseil du 8<sup>e</sup> arrondissement.

*La séance est ouverte.*

## **2 ° / 08 2019 19 — Désignation du secrétaire de séance**

**Mme d'HAUTESERRE** : Nous allons commencer la séance par la désignation du secrétaire de séance. M. Grégoire GAUGER, si vous voulez bien l'accepter.

## **3 ° / 08 2019 20 — Approbation du Conseil d'arrondissement du 4 novembre 2019**

**Mme d'HAUTESERRE** : Y-a-t-il des observations ?

**Mme BARLIS** : J'ai une observation page 11, puisque j'avais une question à poser et que Monsieur GAUGER n'étant pas présent en séance, Monsieur BALADI lui avait envoyé un SMS pour avoir une réponse. Il faudrait donc modifier le texte puisque Monsieur GAUGER avait répondu mais pas à moi directement.

Page 17, je constate un élément qui me soucie plus sur le fond, car les procès-verbaux doivent vraiment retranscrire ce qui a été dit en séance. Deux choses me surprennent ici : premièrement il est indiqué spécifiquement que j'ai interrompu Madame la Maire et je reconnais que c'est vrai. Par contre il n'est jamais mentionné le nombre de fois où vous nous interrompez. Les services se doivent d'être rigoureux et d'avoir une équité par rapport à tous les élus. Deuxièmement, je me souviens très bien que le 4 novembre 2019 vous m'avez dit que j'étais "*une politicarde du vieux monde*". Cela m'a marquée. Mais je ne retrouve pas mention de cette remarque dans le texte, et c'est indiqué d'une manière plus policée.

**Mme d'HAUTESERRE** : Je n'ai jamais dit "*politicard*", ce n'est pas du tout dans mon langage. J'ai dû utiliser le terme "*politique*".

**Mme BARLIS** : Madame, vous avez utilisé "*politicarde du vieux monde*", ce qui m'avait beaucoup amusé.

**Mme d'HAUTESERRE** : J'ai dit "*politique du vieux monde*".

**Mme BARLIS** : Je ne retrouve pas le terme page 17, où l'expression a été transformée. Je souhaite que le compte-rendu soit vraiment la réalité de ce qui a été dit.

**Mme d'HAUTESERRE** : Madame BARLIS, exceptionnellement, je veux bien que vous réécoutez la bande d'enregistrement. Peut-être entendez-vous ce qui vous arrange.

**Mme BARLIS** : Je n'ai pas besoin d'écouter la bande, j'ai une très bonne mémoire.

**Mme d'HAUTESERRE** : Peut-être entendez-vous ce qui vous arrange. Je veux donc bien que vous écoutiez avec moi ce passage. Je sais exactement ce que j'ai dit. Savez-vous que les interventions, je les fais moi-même. Je suis la Maire, je fais donc mes réponses, et je ne peux pas annoncer quelque

chose que je n'ai pas écrit. Je vous l'assure, nous pouvons écouter ensemble ce passage. J'ai dit ce qui a été retranscrit dans le texte.

Ceci étant dit, je mets aux voix ce compte-rendu.

Le compte rendu de la séance du 4 novembre 2019 est **APPROUVE A L'UNANIMITE (6 voix)**

Nombre de votants : **9**

**Suffrages exprimés POUR** le projet : **6** (Mme Jeanne d'HAUTESERRE et le pouvoir de M. Pierre LELLOUCHE, M. Vincent BALADI, M. André TILLOY, Mme Catherine LECUYER, Mme Corine BARLIS)

**ABSTENTIONS 2** : (M. François LEBEL, Mme Eve DESBONNETS)

M. Grégoire GAUGER ne prend pas part au vote

#### **4 ° / 2019 DAE 337 — Subvention (250.000 euros) au Comité Champs-Élysées pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2019 dans le cadre de la convention pluriannuelle 2018-2020 (8<sup>e</sup>)**

*Rapporteur : M. Vincent BALADI*

**M. BALADI** : Merci Madame la Maire. Je vais effectivement d'abord vous présenter la DAE 337. Il s'agit d'une subvention de 250.000 euros allant au Comité Champs-Élysées pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2019. Je rappelle que 400 arbres sont décorés dans la perspective de l'avenue des Champs-Élysées qui fait 2,2 kilomètres. Cette année, nous vous proposons de subventionner le Comité des Champs-Élysées. La majeure partie du budget vient des commerçants. La participation de la Ville s'élève à 250.000 euros dont 80.000 euros viennent du fonds d'aide de l'État versé dans le cadre de l'aide versée à la Ville pour l'opération nationale "Revitalisation et animation des commerces". Le budget total s'élève à 580.000 euros et la subvention représente au total 43% du budget des illuminations de cette année.

**Mme d'HAUTESERRE** : Y-a-t-il des observations?

**Mme LECUYER** : J'ai une incompréhension. Dans le dernier paragraphe il est demandé d'attribuer une subvention de 250.000 euros dont 80.000 euros provient du fonds d'aide de l'État accordé à la Ville. J'ai du mal à retrouver ce chiffre dans le projet. La subvention de la Ville de Paris est annoncée comme d'un montant de 220.000 euros. Je ne comprends donc pas : il est annoncé d'un côté que la subvention s'élève à 220.000 euros plus 80.000 euros de l'État donc un total de 270.000 euros; d'un autre côté le total de la subvention est de 250.000 euros.

**M. BALADI** : Il s'agit de l'avenant à la convention pluriannuelle. Ces 220.000 euros représentent ce qui était prévu depuis l'année dernière. Ici, le montant est amendé à 250.000 euros et les 80.000 euros avaient été directement versés à la Ville de Paris et directement redistribués aux associations de commerçant, dont le Comité des Champs-Élysées. Dans cette délibération il s'agit bien de 250.000 euros.

**Mme LECUYER** : Mais les montants ne correspondent pas.

**Mme DESBONNETS** : Il devrait y avoir 300.000 euros de subvention : 220.000 de la Ville de Paris plus les 80.000 d'aides de l'État. Toutefois il est annoncé 250.000 euros.

**M. TILLOY** : Il s'agit de 250.000 incluant la participation de l'État. Cela correspond à 170.000 euros de la Ville, ce qui est d'ailleurs équivalent à ce qui a été donné l'année précédente.

**Mme DESBONNETS** : Certes, mais l'année dernière nous avons octroyé 220.000 euros en subvention. Nous partons du principe que nous donnons cette année la même subvention, soit 220.000 euros. L'État apporte, en compensation de l'affaire des Gilets Jaunes, 80.000 euros. Cela devrait donc faire un total de 300.000 euros. D'ailleurs, sur les délibérations suivantes sur les illuminations, il est bien vu que les subventions de la Ville de Paris sont exactement les mêmes que l'année dernière. S'y ajoute à chaque fois le fonds alloué par l'État.

**M. TILLOY** : Ici, la subvention de la Ville est d'un montant de 170.000 euros.

**Mme DESBONNETS** : Non, il est indiqué que la subvention est de 250.000 euros, dont 80.000 euros. Cela signifie donc que la Ville de Paris donne 50.000 euros en moins. Nous ne donnons pas 220.000 euros, nous donnons 170.000 euros. En tous cas, les calculs ne sont pas justes. Si nous acceptons cette délibération, nous acceptons que la Ville de Paris donne moins au Comité des Champs-Élysées sous prétexte que l'État vient aider les commerçants.

**Mme LECUYER** : Quelque chose ne va pas sur ces chiffres, alors que les budgets fonctionnent pour les autres délibérations.

**M. BALADI** : Si nous augmentons la subvention totale à 300.000 euros, nous arrivons à 52% de participation. Nous ne pouvons pas monter à plus de 50% de participation. Cela signifie que la Ville de Paris ne peut pas subventionner les illuminations, quelle que soit l'association de commerçants à plus de 50%. Cela équivaldrait donc à 290.000 euros.

**Mme DESBONNETS** : Nous n'atteignons pas les 290.000 euros puisque nous sommes à 250.000 euros au total.

**M. BALADI** : C'est la convention qui a été discutée avec le Comité des Champs-Élysées qui l'a acceptée en l'état avec les 250.000 euros.

**M. LEBEL** : Il se moque d'où vient l'argent !

**Mme DESBONNETS** : J'ai une autre question : je comprends que l'État apporte des fonds pour les illuminations de Noël. Mais que se passe-t-il pour les rues adjacentes qui ont été fortement impactées ? Je me demande si finalement tous les fonds n'avaient pas été mis pour les Champs-Élysées parce que vous prévoyez des moyens pour l'association de commerçants qui est en train de se créer rue de Ponthieu ?

**Mme d'HAUTESERRE** : Je vais vous apporter la réponse. Nous avons été reçus par la Secrétaire d'État au Commerce. Il y a eu une rumeur qui disait que les associations de commerçants allaient se former pour attaquer l'État pour non-assistance aux commerces en danger. La Ministre nous a reçus 48 heures après. J'étais en compagnie de Monsieur BALADI, des commerçants étaient présents ainsi que le Comité des Champs-Élysées me semble-t-il. Malheureusement les dossiers sont traités au cas par cas. L'association des commerçants des Champs-Élysées ne s'occupe uniquement que des

commerçants des Champs-Élysées. Elle a spécifié que chaque commerce ou commerçant qui se sent floué par rapport au mouvement des Gilets Jaunes, pouvait envoyer directement son dossier.

J'ai récemment été interpellée par quelques commerçants qui n'ont pas été remboursés. En fonction des assurances qu'ils ont souscrites eux-mêmes pendant des années, la prise en charge ne couvre pas le manque à gagner et une vingtaine de commerces ferment et déposent bilan dans notre arrondissement. Je l'ai dit à la Ministre, au Premier Ministre et au Gouvernement.

Au départ cela était parti d'une bonne intention. Vous vous souvenez que j'ai été interpellée ici-même. Le Gouvernement, par l'intermédiaire de la Préfecture de police, nous avait demandé d'envoyer les dossiers pour remboursement. Malheureusement, Le mouvement a eu lieu sur tout le territoire pendant un an. Et bien que le 8<sup>ème</sup> n'a plus été impacté depuis l'arrivée du nouveau Préfet de police, d'autres quartiers ont été impactés et l'État n'a plus les moyens de rembourser et d'apporter des aides comme il avait proposé, en pensant que le mouvement allait durer, au plus, un mois. Cela fait maintenant un an que ça dure et je pense que de nombreux commerçants vont devoir déposer le bilan.

**Mme DESBONNETS :** Donc concrètement, sur ces 50.000 euros d'aide de l'État, que pensez-vous faire ?

**Mme d'HAUTESERRE :** Cela a été vu avec le Comité des Champs-Élysées et il a accepté le montant de la dotation alloué. Si nous sommes saisis par le Comité des Champs-Élysées, nous pourrions revoir le montant.

**Mme DESBONNETS :** Il n'a peut-être pas vu que 80.000 euros d'aide de l'État étaient alloués. Vous leur avez posé la question ?

**Mme d'HAUTESERRE :** Le Comité des Champs-Élysées est représenté par un Président et un Délégué. Eux-mêmes doivent connaître les dossiers, savoir quels sont les commerçants qui sont plus ou moins impactés par le mouvement des Gilets Jaunes et qui doivent être remboursés. Nous n'avons pas suivi la répartition des aides.

Nous passons au vote. Je mets aux voix cette délibération.

**A L'UNANIMITE (10 voix),** le conseil du 8<sup>e</sup> arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération

#### **5 ° / 2019 DAE 311 — Subvention (71.800 euros) et convention avec le Comité du Faubourg Saint-Honoré pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2019**

*Rapporteur : M. Vincent BALADI*

**M. BALADI :** Nous pouvons dire que désormais les subventions sont faites au plus près des illuminations, qui sont déjà subventionnées ou en tout cas, votées. Il s'agit donc d'une subvention de 71.800 euros pour le Comité du Faubourg Saint-Honoré, pour les rues du Faubourg Saint-Honoré, Royale et les rues adjacentes. Pour cette subvention, 50.000 euros proviennent de l'État dans le cadre de l'opération "Revitalisation et animation des commerces" sur une dépense prévisible de 241 460 euros.

**Mme d'HAUTESERRE** : Y-a-t-il des observations ? Je mets aux voix cette délibération. Qui est pour ?

**A L'UNANIMITE (10 voix)**, le conseil du 8<sup>e</sup> arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération

**6 ° / 2019 DAE 323 — Subvention (56.900 euros) et convention avec le Comité Montaigne pour les illuminations de fin d'année 2019**

*Rapporteur : M. Vincent BALADI*

**M. BALADI** : Merci Madame la Maire. Il s'agit ici du même type de subvention mais pour l'avenue Montaigne. Le montant est de 56.900 euros pour le Comité Montaigne dont 50.000 euros proviennent du fonds d'aide de l'État versé à la Ville dans le cadre de l'opération "Revitalisation et animation des commerces".

**Mme d'HAUTESERRE** : Y-a-t-il des observations ? Je mets aux voix cette délibération. Qui est pour ?

**A L'UNANIMITE (10 voix)**, le conseil du 8<sup>e</sup> arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération

**7 ° / 2019 DAE 339 — Subvention (8.700 euros) à l'association le carré de la Madeleine pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2019**

*Rapporteur : M. Vincent BALADI*

**M. BALADI** : Cette année le carré de la Madeleine, comme depuis plusieurs années, illumine les rues adjacentes notamment les rues Greffulhe, Castellane, Mathurins, Arcade une partie de la rue Pasquier. Le montant de cette subvention était de 5.500 euros l'année dernière. Nous proposons cette année 8.700 euros. Il n'y a pas d'aide de l'État dans la mesure où l'association regroupe un petit nombre d'adhérents.

**Mme d'HAUTESERRE** : Je mets cette délibération aux voix.

**A L'UNANIMITE (10 voix)**, le conseil du 8<sup>e</sup> arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération

**8 ° / 2019 DAE 373 — Subvention (7.000 euros) à l'association des commerçants de la rue Marbeuf-Sud pour les illuminations de fin d'année 2019**

*Rapporteur : M. Vincent BALADI*

**M. BALADI** : Comme vous le savez, la nouvelle association des commerçants de la rue Marbeuf-Sud s'est créée. Nous proposons de leur accorder une subvention de 7.000 euros au titre des illuminations 2019.

**Mme d'HAUTESERRE** : Je mets cette délibération aux voix.

**A L'UNANIMITE (10 voix)**, le conseil du 8<sup>e</sup> arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération

**M. LEBEL** : Il faut reconnaître qu'en 10 ans, c'est la première fois que nous votons des subventions pour les illuminations avant les fêtes de fin d'année, et non 6 mois après. Nous voyons que les élections municipales approchent.

**Mme d'HAUTESERRE** : Cela arrange bien les commerçants.

**Mme BURLIS** : Nous progressons chaque année.

**9 ° / 2019 DAE 379 — Indemnités exceptionnelles aux kiosquiers de presse (200 000 euros) – convention avec chaque kiosquier concerné par une fermeture entre le 1er novembre 2019 et le 15 mai 2020**

**10 ° / 2019 DAE 357 — Attribution d'indemnités exceptionnelles aux kiosquiers de presse parisiens (34 809 euros) - Signature des conventions afférentes à ces indemnités**

*Rapporteur : M. Grégoire GAUGER*

**M. GAUGER** : Merci Madame la Maire. C'est un sujet que nous avons abordé à plusieurs reprises au sein de ce Conseil. Dans le cadre de la délibération votée par la Ville de Paris en mai 2016, la Ville s'est engagée à dynamiser le réseau parisien des kiosques de presse en donnant une attribution à la société Media Kiosque pour les rénover et les moderniser. Un certain nombre de kiosques en ont déjà bénéficié dans l'arrondissement, et nous sommes évidemment tous attachés autour de cette table à soutenir nos kiosquiers, au nom de la liberté de la presse.

Ces délibérations ont pour but spécifique l'attribution d'indemnités exceptionnelles. Ce sont des indemnités accordées dans la période de travaux, puisque qui dit remplacer un kiosque dit le démonter, poser un nouveau kiosque. Cela implique des délais de non-activité pour le kiosquier. Il y a même peut-être parfois un certain retard. Pour éviter que ces kiosquiers se retrouvent dans une situation délicate la Ville de Paris a mis en place un système d'indemnités. Vous retrouvez le détail du calcul dans cette délibération.

Vous verrez donc que dans la 357 sont visés deux kiosques : ceux de la rue Liège et de la rue de Dublin. La délibération 379 concerne les anticipations de la campagne de la période électorale pendant laquelle il y aura moins de Conseils de Paris. Pour éviter que les kiosquiers concernés subissent un préjudice pendant cette période, une enveloppe anticipée globale de 200.000 euros est proposée au Conseil. Elle reprend les modalités de calcul habituelles du 1<sup>er</sup> novembre 2019 au 15 mai 2020. Pour le 8<sup>ème</sup> arrondissement, cela concerne la Rue Royale, le Boulevard Haussmann, l'avenue Hoche et l'avenue des Champs-Élysées. Tout cela est dans le budget de fonctionnement. Je vous invite à voter pour ces deux délibérations.

**Mme d'HAUTESERRE** : Y-a-t-il des observations ?

**Mme LECUYER** : Nous pouvons simplement regretter que ces changements de structure n'aient pas réellement amélioré leur quotidien. Pour certains, la situation est très difficile, et ces nouveaux

kiosques sont devenus des panneaux publicitaires puisqu'on voit sur certains défiler des films, je pense au nouveau kiosque qui se trouve place de la Madeleine.

J'ai un avis très mitigé sur ces nouveaux kiosques. C'est dommage parce qu'ils ont un intérêt, et participent à la vie sociale.

**M. GAUGER :** Bien entendu, et c'est toute la difficulté du déclin de la presse à l'heure du numérique. Nous sommes là pour les soutenir et voir comment ils peuvent se redynamiser.

**Mme d'HAUTESERRE :** Je mets donc aux voix ces délibérations

**A L'UNANIMITE (10 voix),** le conseil du 8<sup>e</sup> arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération

### **11 ° / 2019 DASCO 114 — Caisses des écoles - Projet de règlement intérieur harmonisé de la restauration scolaire**

*Rapporteur : Mme Jeanne d'HAUTESERRE*

**Mme d'HAUTESERRE :** La délibération 2017 DASCO 77 des 3, 4 et 5 juillet 2017 fixe les orientations stratégiques de la Ville de Paris, le cadre de ses conventions d'objectifs et de financement avec la Caisse des écoles ainsi que les modalités de son financement et de son contrôle au titre de service public de la restauration scolaire, périscolaire et extra-scolaire.

Par cette délibération, la Ville de Paris délègue, notamment aux Caisses des écoles, la gestion de service public de la restauration scolaire. Dans ce cadre, les Caisses des écoles sont chargées d'organiser la production et la distribution de repas, ainsi que l'inscription, la détermination de la tranche tarifaire, la facturation et l'encaissement des contributions afférentes des usagers.

Différents éléments ont conduit la Direction des Affaires scolaires, dans la cadre juridique défini par cette délibération et en accord avec les Caisses des écoles à mettre en place un guide de travail sur les règlements intérieurs, avec pour objectif à partir de l'analyse des règlements existants, de proposer une rédaction harmonisée, sécurisée sur le plan juridique, d'une lecture aisée pour l'ensemble des usagers parisiens, et susceptible d'être adoptée par chaque Caisse des écoles dans le respect de ses prérogatives propres.

A l'issue des travaux du groupe de travail, un projet de règlement intérieur type harmonisé a été proposé au Comité de pilotage de la restauration scolaire composé des 20 maires d'arrondissement, présidents des Caisses des écoles le 06 novembre 2019. Chaque Comité de gestion, Conseil d'administration sera amené à se prononcer librement sur l'adoption des dispositions de ce règlement intérieur type harmonisé, à l'exception des dispositions communes en matière d'inscription, tarification, facturation, absences déductibles, et paiement qui correspondent aux grandes orientations stratégiques qui relèvent de la compétence de la Ville de Paris.

Le projet de règlement intérieur type proposé aux 20 Caisses des écoles est annexé à la présente délibération, ainsi que les conclusions du groupe de travail. Le présent projet de délibération a pour objet d'approuver les dispositions communes figurant dans ce document et relatives aux rubriques concernant l'inscription, la tarification, les absences déductibles, la facturation, le paiement, qui entrent dans la catégorie des orientations stratégiques que la Ville de Paris entend fixer elle-même et

qui devront figurer sans modification dans les règlements intérieurs adoptés par chaque Comité de gestion, Conseil d'administration des Caisses des écoles.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Y-a-t-il des observations ?

**M. LEBEL :** C'est vraiment là le point d'orgue de la mise de la Caisse des Écoles dans les mains de la Ville de Paris contrairement à la Loi.

Dans le deuxième paragraphe il est indiqué faussement : « La Ville de Paris délègue notamment aux Caisses des Écoles la gestion du service public de restauration scolaire. » Cela est faux, c'est la Loi qui délègue à la Caisse des Écoles la gestion du service public de restauration scolaire. Pour ma part je ne vois pas d'inconvénient à ce qu'il y ait un règlement intérieur harmonisé afin de permettre aux parisiens de bénéficier de conditions identiques. Toutefois, cette reprise en main de la Ville de Paris que l'on voit venir depuis une dizaine d'années, représente un point d'orgue. La Ville de Paris, contrairement à ce que la Loi avait prévu il y a très longtemps, fait fi de la Loi et a mis définitivement la main sur les Caisses des Écoles. Je voterai donc contre.

**Mme LECUYER :** Je partage tout à fait l'avis de M. François LEBEL. Cette délibération est un moyen quelque peu détourné de nous dire que, malgré la lutte que nous avons menée pendant la durée de cette mandature pour garder l'autonomie des Caisses des Écoles dans chaque arrondissement, la Mairie centrale récupère le pouvoir sur les Caisses des arrondissements.

**Mme BARLIS :** Pour faire plaisir à M. LEBEL je tiens à dire que je me réjouis de cette délibération. Elle part de la saisine de plusieurs familles parisiennes qui ont saisi le médiateur de la Ville, parce qu'ils ont subi après des déménagements des différences de traitement. Tous les parisiens ne sont pas mis à la même enseigne. Il ne faut pas en faire une histoire de politique politicienne : il s'agit ici de paiements ou d'inscriptions, sujets très administratifs.

Je souhaite ajouter que, car nous sommes dans le 8<sup>ème</sup> arrondissement, lorsqu'une Caisse des Écoles fonctionne bien il n'y a aucune raison de faire en sorte qu'elle fonctionne moins bien. Tout ce qui peut amener à un meilleur fonctionnement est le bienvenu.

**Mme DESBONNETS :** Je vais me concentrer plus particulièrement sur le règlement intérieur que j'ai lu. J'ai bien aimé cette phrase : « Vous pouvez devenir sociétaire de la Caisse des Écoles, en y adhérant. » Nous pouvons rappeler le fonctionnement de chacune des Caisses des écoles : dans le 8<sup>ème</sup> arrondissement, cela est possible sur double cooptation par exemple mais nous n'allons pas revenir sur ce sujet.

Je suis plus inquiète par rapport au fait qu'en formalisant de cette manière, nous gravons dans le marbre les problèmes que nos administrés rencontrent aujourd'hui. Nous avons tous été alertés par ces familles. Ces inscriptions se font par le portail web, ou par papier. Au niveau des modifications, cela ne peut se faire que par le portail web. Cela est problématique pour les personnes qui n'ont pas accès ou qui ont des difficultés avec Internet. Malheureusement encore certaines familles rencontrent des problèmes.

Concernant la révision tarifaire, il faut bien comprendre que les familles s'inscrivent sur le portail et sont censées envoyer tous leurs documents pour prouver leur quotient tarifaire. Cette année encore, des familles qui pensaient avoir rempli les formulaires correctement et transmis l'ensemble des

documents, ont dû payer le tarif correspondant au quotient familial le plus haut, soit 7 euros. Mais elles ne s'en sont rendu compte qu'au moment de la réception de la facture et non dans le délai de modification. Les familles ont fait des démarches pour rectifier le tarif. Toutefois, la rectification ne s'applique que pour la facture suivante et il est bien indiqué qu'« aucune rétroactivité n'est pratiquée. »

Jusqu'alors, les Caisses des écoles géraient au cas par cas, et dans des situations similaires les familles étaient remboursées rétroactivement, de bonne foi, des personnes qui payaient donc le repas 2 euros au lieu de 7.

Sur ce sujet, le formalisme est très sévère dans la phase de rédaction. Ni le Président de la Caisse des Écoles, soit vous Mme La Maire, ni ses services, n'ont la liberté de permettre cette rétroactivité. Cette année déjà les textes l'en empêchent.

Plus loin, le paragraphe 7 « Pour aller plus loin » est laissé à l'initiative de la Caisse des Écoles. Je souhaiterais savoir si lors du dernier Comité de Gestion, vous aviez ajouté des modifications ou des éléments supplémentaires ?

**Mme d'HAUTESERRE** : Aucune modification n'a été apportée lors du dernier Comité de gestion.

**M. TILLOY** : Je souhaite revenir sur un point technique. Je lis que l'inscription se fait auprès de la Caisse des Écoles soit sur le portail dédié soit en renvoyant le formulaire. Cela laisse une liberté aux familles.

**Mme DESBONNETS** : Cela ne concerne pas les modifications. Les modifications ne sont possibles que sur le Portail Familles : « Toute demande de modification doit obligatoirement se faire par écrit, via le Portail Familles. » Cela se fait par Internet et non par courrier.

**Mme d'HAUTESERRE** : Il ne vous aura pas échappé que les couples ayant des enfants, et notamment les couples jeunes, savent faire fonctionner Internet.

**Mme DESBONNETS** : Je pense notamment aux familles rencontrant des problèmes financiers. Les familles au quotient le plus faible. Et il faut encore savoir se servir d'Internet.

**Mme d'HAUTESERRE** : J'ai eu à recevoir un certain nombre de familles qui avait des soucis. La société a aussi changé, et dans notre arrondissement nous avons beaucoup d'impayés. A chaque fois que des familles en difficulté m'ont sollicitée je les ai reçues. Nous avons fait le nécessaire pour qu'elles soient remboursées.

**M. PACHECO** : Pour répondre à Mme BARLIS. Sur le principe je suis contre le fait que pour régler des problèmes rencontrés dans tel ou tel arrondissement, nous passions par une uniformisation. Je suis en faveur pour laisser le maximum de liberté aux responsables. Les parisiens élisent les équipes municipales mais pas le Maire de Paris. Je suis pour que les élus d'arrondissement portent la responsabilité éventuelle de la mauvaise gestion de la Caisse des Écoles. Au contraire, je suis pour qu'il y ait un maximum de liberté dans les Caisses des écoles, et qu'en cas de dysfonctionnement, les personnes en portent la responsabilité, plutôt que de passer par un règlement qui s'imposerait à tous. Je suis donc diamétralement opposé à la délibération.

**M. LEBEL** : Le but de la délibération est de dépouiller les Caisses des écoles d'arrondissements et les Maires qui en sont les Présidents de tout pouvoir.

**M. PACHECO** : Je suis pour que les personnes exercent leurs responsabilités.

**Mme BARLIS** : M. PACHECO ne transformez pas ce que j'ai dit. J'ai dit que dans les cas où les difficultés ne sont pas entendues, cela constitue un garde-fou appréciable. Vous posez la question Mme DESBONNETS sur le règlement : nous ne pouvons pas l'amender puisque ce n'était même pas à l'ordre du jour.

**Mme d'HAUTESERRE** : Ce n'était pas à l'ordre du jour.

**Mme BARLIS** : C'est le Directeur de la Caisse qui le fait. Vous êtes Présidente, donc c'est le Directeur qui le fait.

**Mme d'HAUTESERRE** : Je n'avais pas l'intention de le mettre à l'ordre du jour Madame.

**Mme BARLIS** : C'est vrai que la manière dont vous l'avez qualifié ! Par respect pour lui, je ne répèterai pas vos propos.

**Mme d'HAUTESERRE** : Lorsque j'ai des choses à dire à mon Directeur de Caisse je le dis, même devant le public...

**Mme BARLIS** : Vous le dites même devant tout le monde, le pauvre

**Mme d'HAUTESERRE** : Madame, je sais ce que je fais. Je mets aux voix cette délibération.

**A LA MAJORITE (6 voix)**, le conseil du 8<sup>e</sup> arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération

**Suffrages exprimés POUR** le projet : **6** (Mme Jeanne d'HAUTESERRE et le pouvoir de M. Pierre LELLOUCHE, M. Vincent BALADI, M. Grégoire GAUGER, M. André TILLOY, Mme Corine BARLIS)

**Suffrages exprimés CONTRE** le projet : **3** (Mme Catherine LECUYER M. François LEBEL, M. Marc PACHECO)

**ABSTENTION 1** : (Mme Eve DESBONNETS)

**12 ° / 2019 DASCO 131 — Caisse des Écoles (8<sup>e</sup>)-Avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs et de financement 2018-2020 et Subvention 2020 (957 807 euros) pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire**

*Rapporteur : Mme Jeanne d'HAUTESERRE*

**Mme d'HAUTESERRE** : Les délibérations 2017 DASCO 77 et DASCO 54G du Conseil de Paris des 3, 4 et 5 juillet 2017, ont défini les modalités de détermination des subventions à allouer par la Ville et le Département de Paris aux Caisses des écoles au titre de la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire, ci-après désignée sous le terme « Restauration scolaire pour la période 2018-2020 ».

Depuis la fusion des deux collectivités intervenues le 1<sup>er</sup> janvier 2019, la Ville de Paris est désormais seule compétente pour participer au financement de ce service délégué pour les établissements du premier degré et certains collèges publics, et signer des avenants annuels prévus par la convention.

La Convention conclue le 29 décembre 2017 avec la Caisse des Écoles du 8<sup>ème</sup> arrondissement, détermine les orientations stratégiques des missions respectives dans le cadre de la délégation de service public et les orientations stratégiques que la collectivité parisienne a fixé. Ces dernières portent principalement sur l'hygiène, la sécurité, et la qualité alimentaire, la lutte contre le gaspillage et la gestion des biodéchets, l'égalité de traitement des usagers, les conditions d'emploi et de travail des personnels, ainsi que l'optimisation et la sécurisation de la gestion du service, les moyens et modalités de compte-rendu par la Caisse des Écoles, de son activité, ainsi que les moyens et modalités de contrôle, incluant des vérifications sur pièce, notamment par voie dématérialisée et sur place, les principes et modalités de financement ainsi que l'engagement respectif à faire vivre les modalités de gouvernance définies au niveau administratif et politique.

Ainsi la Caisse des Écoles apporte sa contribution au rapport annuel relatif à la restauration scolaire, qui recouvre les aspects financiers et de qualité liés à l'exécution du service public ainsi qu'un bilan annuel sur les ressources humaines et les questions sociales.

Alors que la Ville de Paris s'est engagée à apporter une expertise concourant à l'atteinte des objectifs fixés, la Caisse des Écoles du 8<sup>ème</sup> arrondissement et les services de la collectivité parisienne ont échangé à l'occasion de cette réunion de dialogue budgétaire et ultérieurement, pour déterminer le montant de la subvention et formaliser l'avenant 2020 à la convention pluriannuelle.

La subvention municipale au titre de la restauration scolaire pour le 8<sup>ème</sup> arrondissement a été fixée à 957 807 euros au titre de l'année 2020.

Je vous demande de bien vouloir délibérer.

Y-a-t-il des observations ?

**Mme DESBONNETS** : Il s'agit bien d'une subvention de 957 807 euros.

Je n'ai pas de compte rendu de la Caisse des Écoles, je ne connais pas les objectifs fixés pour les années précédentes ou pour les années suivantes. Cela reste assez opaque à mes yeux. Toutefois je note que nous étions à 4% d'impayés en 2017 et que nous sommes passés à 8,23% d'impayés. Pouvez-vous l'expliquer ?

**Mme d'HAUTESERRE** : Les gens sont devenus pauvres.

**M. LEBEL** : Les tarifs ont augmenté surtout.

**Mme d'HAUTESERRE** : Non le tarif est toujours le même. Le tarif le plus fort est à 7 euros. Nous avons des familles qui malheureusement n'arrivent plus à payer les factures. Comme la loi ne nous autorise pas à rejeter les enfants, nous sommes dans l'obligation de leur servir des repas.

**Mme DESBONNETS** : Donc l'année prochaine les gens ne seront plus pauvres si je reprends ce que vous dites. Vous avez prévu 5% d'impayés pour l'année prochaine.

**Mme d'HAUTESERRE** : Il s'agit d'une prévision.

**Mme DESBONNETS** : Justement, si la justification que vous apportez à l'augmentation du nombre d'impayés à 8% est que les gens sont pauvres, nous pouvons déduire que l'année prochaine nous serons malheureusement à 8%.

**Mme d'HAUTESERRE** : Mme DESBONNETS, vous savez que jusqu'à maintenant les moyens pour récupérer l'argent sont adaptables aux familles. Dans la mesure où nous ne sommes pas la seule Caisse des Écoles à subir cela, la Ville va mettre en place un système avec un procès judiciaire et pense pouvoir récupérer des paiements.

Notre Caisse des Écoles est l'une de celles qui rencontre le moins de problèmes. Dans d'autres arrondissements, le taux d'impayés est beaucoup plus important. Comme c'est l'argent public, même si nous sommes très humanistes et que nous comprenons les problèmes de ces familles, nous ne pouvons plus recouvrir les dettes de celles qui ont quitté les établissements. Certaines dettes ont été effacées parce que la Ville n'arrivait pas à les recouvrir.

**Mme BARLIS** : Il faut revenir un peu à un principe de réalité si je puis me permettre. Il ne s'agit pas de l'avis de la Ville, vous êtes la Présidente de la Caisse des Écoles. Pour être au Comité de gestion de la Caisse des Écoles, je me souviens qu'il y a plus de deux ans que j'avais relevé le fait qu'il était anormal d'avoir autant d'impayés dans un arrondissement comme le nôtre. J'avais découvert que contrairement à d'autres arrondissements, il y avait à peine un système de relance qui était envoyé à des gens qui peuvent avoir un rythme de vie trépidant et qui ne paient pas quand les factures s'accumulent. Si nous mettons en place un système de relance efficace, une partie des impayés peut être récupérée. D'ailleurs quand j'avais proposé cela je m'étais fait vilipender et accuser d'empêcher les enfants de manger à la cantine. Il s'agissait tout simplement de rappeler, quand il y a un impayé, qu'il serait bien de se mettre en règle.

Lorsqu'il y a eu des problèmes financiers et que nous avons reçu une subvention exceptionnelle, la Ville de Paris qui reste le principal financeur avec les familles, a décidé de faire un audit et de voir où il y avait le moyen de récupérer de l'argent.

Ainsi, effectivement nous avons mis en place des choses, qui permettent de faire changer les choses et de récupérer plus de paiements.

**M. BALADI** : Nous avons l'impression Mme BARLIS que vous avez mis tout ce système en place, mais cela existait déjà du temps de M. LEBEL.

**Mme BARLIS** : Il faut arrêter ! Encore au dernier comité de gestion, nous avons demandé au directeur de la Caisse des Écoles de présenter les fiches sur les trois dernières années. Il était incapable de nous les sortir.

**M. LEBEL** : En tous cas autrefois, quand la Caisse des Écoles était plus libre, qu'elle n'était pas centralisée, nous n'avions pas besoin que la Ville de Paris compense les pertes, et je me souviens qu'il n'y avait jamais plus de quelques centaines de Francs d'impayés en fin d'année. Je vois cela comme étant une conséquence de cette recentralisation qui fait qu'on ne tient pas compte de la finesse du terrain et que par conséquent les choses s'accumulent et les responsables sont démotivés. Je ne connais pas personnellement le nouveau responsable mais je comprends qu'il soit démotivé par le fait qu'il n'est plus vraiment responsable de la Caisse des Écoles que la loi avait prévu de confier aux arrondissements et non pas à la Ville de Paris.

**Mme d'HAUTESERRE** : Je mets donc aux voix cette délibération.

**A LA MAJORITE (6 voix)**, le conseil du 8<sup>e</sup> arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération

**Suffrages exprimés POUR** le projet : **6** (Mme Jeanne d'HAUTESERRE et le pouvoir de M. Pierre LELLOUCHE, M. Vincent BALADI, M. Grégoire GAUGER, M. André TILLOY, Mme Corine BARLIS)

**Suffrages exprimés CONTRE** le projet : **2** (M. François LEBEL, M. Marc PACHECO)

**ABSTENTIONS 2** : (Mme Catherine LECUYER, Mme Eve DESBONNETS)

**13 ° / 2019 DASCO 120 — Collèges publics parisiens – Subventions (395 250 euros) à 8 collèges (Budget participatif des collèges 2018 et 2019 ; BPA 12<sup>ème</sup> 2018 « Des élèves mobilisés pour embellir le collège Paul Valery »)**

*Rapporteur : M. André TILLOY*

**M. TILLOY** : Depuis 2014, via le budget participatif, la Ville de Paris permet aux parisiens de décider de l'utilisation de 5% du budget d'investissement de la Ville. Depuis 2016 le dispositif a été décliné à l'échelle des écoles élémentaires et collèges parisiens.

Ce dispositif vise à permettre aux élèves de choisir directement un projet pour leur établissement, tout en contribuant à l'apprentissage de la citoyenneté, à travers l'expérience du débat démocratique et du vote.

Dans le cadre des campagnes 2018 et 2019 du budget participatif des collèges, les collégiens étaient appelés à se prononcer sur un catalogue de 16 projets regroupés en 4 thèmes : un collège de l'expérimentation ; un collège du numérique ; un collège sportif et enfin un collège agréable.

Parmi les collèges amenés à participer à ce dispositif, 7 collèges ont choisi et commencé à élaborer un projet.

Au titre de l'admission 2019, le collège Chaptal a opté pour le projet « Création numérique » et la création d'une classe robotique. Un montant de 39 998 euros est proposé pour cela. Il permettra d'accéder à 20 robots, 10 tablettes, 10 ordinateurs portables, et permettra le codage des logiciels de programmation graphique pour piloter les robots. Par ailleurs une formation pourra être proposée aux enseignants et animateurs par l'académie et le Centre Paris Multimédia.

L'avancement de ces projets nécessite le versement de subventions d'équipement à ces établissements, afin de les réaliser dans les meilleurs délais.

Dans le cadre de la présente délibération, il vous est donc proposé d'accorder à ces 8 collèges des subventions d'équipement pour un montant total de 395 250 euros au titre du budget participatif parisien édition 2018 et du budget participatif des collèges des éditions 2018 et 2019.

**Mme d'HAUTESERRE** : Y-a-t-il des observations ?

**M. PACHECO** : Je n'ai pas entendu combien de tablettes seront disponibles ?

**M. TILLOY** : Il y aura 10 tablettes, 10 ordinateurs portables et 20 robots. L'objectif est surtout les robots qui seront construits et pilotés par les ordinateurs.

**M. PACHECO** : Nous avons déjà eu cette discussion, donc je suis content d'en savoir un peu plus. Lors de la précédente délibération, nous avons eu des informations sur le fait qu'ils auraient des ordinateurs, des tablettes. Mais 40 000 euros, encore une fois je suis désolé, même si nous pouvons masquer cela dans la robotique et les programmes, quand on sait l'état du lycée Chaptal et du laboratoire qui est même dangereux, et les urgences qui se posent, cela est inadmissible. Il y a d'autres urgences. Ce n'est pas parce qu'on fait de la robotique et qu'on dépense 40 000 euros que c'est forcément bien. Lorsque l'on sait ce qui est dépensé dans un laboratoire de lycée pour le programme et le matériel, cette somme n'est pas compréhensible. Jamais il ne devrait y avoir de dépense de dotation sur des choses qui devraient être faites par l'Education Nationale. Je trouve qu'un montant de 40 000 euros, pour une dizaine de tablettes et quelques ordinateurs, est surdimensionné. Je voterai contre. Je suis persuadé qu'une petite activité ne vaut pas 40 000 euros.

**M. TILLOY** : En tout cas, ce projet a été choisi par les collégiens à l'issue d'un vote.

**Mme d'HAUTESERRE** : Je rebondis sur l'entretien du lycée. Effectivement, le lycée est dans un état épouvantable. Il y a trois ans j'ai amené Agnès Evren qui, à l'époque, était à la Région en charge des affaires scolaires, pour constater l'état de cet établissement. La Région devait débloquer de l'argent, malheureusement il n'est pas arrivé. J'ai récemment été saisie par le Principal, nous allons essayer de voir comment intervenir.

Le problème est qu'aujourd'hui les élèves doivent choisir entre de la robotique ou des tablettes et non pour la rénovation d'un mur endommagé par l'humidité. Les élèves choisissent comme ils le sentent, en fonction de ce qui leur est proposé.

**M. PACHECO** : Le problème ne réside pas dans le choix des élèves, mais dans celui du décideur qui alloue 40 000 euros dans une activité moins urgente.

**Mme d'HAUTESERRE** : Certes, mais en attendant nous votons pour cette proposition. Vous allez voter contre ?

**M. PACHECO** : Oui, je voterai contre.

**Mme d'HAUTESERRE** : Très bien. Je mets donc aux voix cette délibération.

**A LA MAJORITE (6 voix)**, le conseil du 8<sup>e</sup> arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération

**Suffrages exprimés POUR** le projet : **6** (Mme Jeanne d'HAUTESERRE et le pouvoir de M. Pierre LELLOUCHE, M. Vincent BALADI, M. Grégoire GAUGER, M. André TILLOY, Mme Corine BARLIS)

**Suffrage exprimé CONTRE** le projet : **1** (M. Marc PACHECO)

**ABSTENTIONS 2** : (Mme Catherine LECUYER, Mme Eve DESBONNETS)

M. François LEBEL ne prend pas part au vote

**14 ° / 2019 DLH 139 — Réalisation 6 rue Chambiges (8<sup>e</sup>) d'un programme d'acquisition amélioration d'un logement social par Paris Habitat**

*Rapporteur : Mme d'HAUTESERRE*

**Mme d'HAUTESERRE** : Paris Habitat, bailleur social, a acquis en 2010 auprès de la Caisse autonome de sécurité sociale des mines, un immeuble composé de 11 logements et de 4 logements occupés par des personnes morales et d'un commerce.

Par la délibération 2009, DLH 255, les 14, 15 et 16 décembre 2009, le Conseil de Paris a approuvé la réalisation par Paris Habitat d'un programme d'acquisition-conventionnement sur cette adresse afin de créer un logement PLAI, 7 logements PLUS et 3 logements PLS.

Les locaux occupés par les personnes morales ont été transformés en logements sociaux au fur et à mesure de leur libération. Pour ce faire, deux financements ont été accordés par la Ville en 2012, puis en 2013 délibération DLH 265.

La présente demande fait suite au départ de la dernière personne morale. Ce financement permettrait de créer un dernier grand logement en T4 de type PLUS, ce qui porterait ainsi le nombre total du nombre de logements sociaux de l'immeuble à 15.

Ce présent projet a donc pour objet de vous soumettre les conditions de cette réalisation. Le programme est détaillé dans la fiche technique jointe.

En contrepartie du conventionnement à l'APL et de la participation apportée par les co-financeurs, le droit de réservation est attribué à la préfecture de Paris. Il s'agit d'un appartement PLUS. Il nous est donc proposé en conséquence d'approuver la participation de la Ville de Paris au financement du programme pré-cité et d'accorder à Paris Habitat une subvention d'un montant de 183 615 euros, d'accorder la garantie de la Ville aux emprunts à souscrire par Paris Habitat pour le financement de ce logement.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Y-a-t-il des observations ?

**M. LEBEL** : Je trouve que faire un logement social de 118m<sup>2</sup> dans le triangle d'or c'est bien digne d'un adjoint au maire de Paris communiste. On se croirait à Saint-Petersbourg en 1917. Je m'abstiendrais sur cette affaire qui est assez grotesque.

**Mme LECUYER** : Cet appartement sera-t-il bien attribué par la Préfecture ?

**Mme d'HAUTESERRE** : Absolument, pour un Haut Fonctionnaire de la Préfecture de Paris

**Mme BARLIS** : Il faut remettre en contexte cette délibération. Il s'agissait déjà de logements sociaux dans cet immeuble, et ce depuis 2009. Nous avons la possibilité d'en ajouter un, c'est une bonne nouvelle. Il ne faut pas chercher une fois de plus à critiquer, cela peut aussi aider des fonctionnaires et leur permettre d'habiter près de leur lieu de travail.

**Mme d'HAUTESERRE** : Indépendamment de cette attribution à un fonctionnaire de la préfecture de Paris, vous savez que dans l'arrondissement nous avons des personnalités qui demandent à être logées parce que les appartements dans le privé sont de plus en plus chers. Il s'agit ici d'un message.

Il y aura d'autres préemptions, à compter du mois de février, d'autres appartements qui seront attribués par la Mairie du 8<sup>ème</sup> arrondissement. J'ai des demandes de ces personnalités qui attendent un logement. Je tiens à dire que les personnes ayant droit à des logements sociaux ne sont pas uniquement des Fonctionnaires.

**M. PACHECO** : Je n'ai pas compris votre remarque. Cela signifie-t-il que ce type de logement a pour vocation de loger plusieurs personnalités ?

**Mme d'HAUTESERRE** : Cet appartement, comme il est écrit, est destiné à un fonctionnaire de la préfecture de Paris.

Je tenais à dire que dans notre arrondissement, des personnalités qui, suite à un problème de séparation, de divorce par exemple, se retrouvent dans une situation où ils ont besoin d'être logés, leurs enfants étant scolarisés dans l'arrondissement. Je ne peux pas voter contre une délibération parce qu'il concerne un logement pour un fonctionnaire car si demain ou dans le futur, je dois voter pour des délibérations sur des logements construits pour d'autres catégories de personnes...

Je mets cette délibération aux voix.

**A LA MAJORITE (6 voix)**, le conseil du 8<sup>e</sup> arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération

**Suffrages exprimés POUR** le projet : **6** (Mme Jeanne d'HAUTESERRE et le pouvoir de M. Pierre LELLOUCHE, M. Vincent BALADI, M. Grégoire GAUGER, M. André TILLOY, Mme Corine BARLIS)

**Suffrage exprimé CONTRE** le projet : **1** (M. Marc PACHECO)

**ABSTENTIONS 3** : (Mme Catherine LECUYER, M. François LEBEL, Mme Eve DESBONNETS)

### **15 ° / 2019 DLH 422 — Location de l'immeuble 25-27, rue de Constantinople (8e) à ELOGIE-SIEMP - promesse de bail emphytéotique et avenant à la convention provisoire de transfert de maîtrise d'ouvrage**

*Rapporteur : Mme d'HAUTESERRE*

**Mme d'HAUTESERRE** : Faisant exercice de son droit de préemption des 20 juillet et 2 septembre 2016, la Ville de Paris a acquis au prix de 18 millions d'euros et de 6 800 000 euros auprès respectivement du groupe automobile PSA – Peugeot Citroën et de la Caisse d'Assurance Maladie de la Ville de Paris, les immeubles situés au 25 et 27 rue de Constantinople en vue de réaliser après retraitement du site, démolition, dépollution, un programme de logements locatifs sociaux, familiaux et une école élémentaire.

Le site du 25 rue de Constantinople, propriété du groupe Peugeot Citroën, qui était à usage de garage, show-room et bureau, représente une surface d'environ 11 000 m<sup>2</sup>. S'agissant des logements locatifs sociaux, par délibération des 12, 13, 14 et 15 décembre 2016, le Conseil de Paris a autorisé la conclusion d'un bail emphytéotique portant location de cet ensemble immobilier pour une durée de 65 ans assortie d'un loyer capitalisé de 580 000 euros au profit de la société ELOGIE, devenue entre-temps ELOGIE-SIEMP, en vue de réaliser un programme de logements locatifs sociaux.

Puis lors de la séance des 14, 15, 16 et 19 novembre 2018, notre assemblée a approuvé les conditions financières pour la construction de 52 logements locatifs sociaux, 26 PLAI, 16 PLUS et 6 PLS par ELOGIE-SIEMP.

Pour l'école élémentaire, par délibération des 3, 4 et 5 juillet 2017, notre assemblée a approuvé la réalisation par ELOGIE-SIEMP, d'une école polyvalente : 3 classes maternelles, et 3 classes élémentaires ; ainsi qu'une cuisine de production sur cette unité foncière dans le cadre d'une convention de transfert provisoire de maîtrise d'ouvrage. Le site qui était mis à disposition de l'association AURORE pour accueillir un centre d'hébergement provisoire, a été récupéré au début du mois de juillet 2019 pour permettre le démarrage du chantier conformément au calendrier opérationnel initialement adopté.

La problématique de pollution du site, liée à son occupation précédente, a cependant une incidence sur le démarrage des travaux. Ce sujet était connu lors de la préemption de ce bien, mais les services de la Ville de Paris n'avaient pas alors une connaissance approfondie de la situation car le diagnostic environnemental, fourni par PSA, était partiel. Il ne comportait pas d'investigation sur la nappe phréatique, ni sur les extensions latérales éventuelles des pollutions. Depuis lors, et après les investigations initiées par ELOGIE-SIEMP, il apparaît que la pollution pourrait se révéler plus complexe à traiter que prévu, et aussi plus coûteuse.

L'acte de vente passé entre la Ville et PSA comportait certes une clause mettant à la charge du vendeur le surcoût de la dépollution, dès lors que celle-ci excède 300 000 euros, mais cette prise en charge financière était assujettie au démarrage des travaux sanctionné par le dépôt par ELOGIE-SIEMP de la déclaration d'ouverture de chantier au plus tard le 21 septembre 2019. Or le chantier n'a pas pu démarrer dans les délais impartis par ELOGIE-SIEMP et n'a pas obtenu les autorisations administratives nécessaires. Le permis de construire, déposé le 16 novembre 2018, a en effet été annulé en raison de plusieurs avis défavorables dont l'un de la Préfecture de Police. La déclaration de cessation d'activités par l'exploitant du site PSA n'étant pas clôturée, la Préfecture a souhaité que les travaux de dépollution soient en effet réalisés pour acter et clôturer le dossier de cessation d'activités.

En conséquence le permis de construire ne pourra être obtenu qu'après dépollution du site. Pour toutes ces raisons, les services de la Ville se sont rapprochés de PSA afin de reconsidérer les modalités de prise en charge des surcoûts de dépollution, PSA ne pouvant se dégager de ses responsabilités en tant que dernier exploitant. En même temps, d'un commun accord avec les services de la Ville, ELOGIE-SIEMP a fait évoluer son approche opérationnelle en dissociant la phase de démolition de la phase de construction, et a déposé une autorisation de démolir le 8 juillet 2019. Le permis de démolir a ainsi été obtenu le 5 août dernier.

Toutes ces difficultés contraignent l'opération et font donc peser un risque sur sa réalisation. C'est la raison pour laquelle ELOGIE-SIEMP, qui aspire à sécuriser sa position, souhaite inclure au bail emphytéotique une promesse de bail assortie de clauses visant à protéger financièrement l'opérateur. Par ailleurs, pour permettre à ELOGIE-SIEMP de respecter le calendrier de l'opération, et dans l'attente de la régularisation du bail emphytéotique, le bailleur social souhaite bénéficier des autorisations nécessaires pour lancer les opérations d'expertise en référé, et mettre en œuvre le permis de démolir obtenu en août dernier.

Dans ce contexte, il nous est proposé d'autoriser :

-ELOGIE-SIEMP à initier des opérations d'expertise en référé et à mettre en œuvre le permis de démolir obtenu le 5 août 2019,

- La Ville de Paris à renoncer à l'engagement de toutes actions et instances à l'encontre d'ELOGIE-SIEMP qui résulterait de travaux de démolition,
- la signature par la Ville de Paris de la promesse de bail comprenant les clauses et conditions du bail emphytéotique délibéré en décembre 2016 et qui serait assorti des conditions figurant dans la présente délibération.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer. Y-a-t-il des observations ?

**Mme LECUYER :** Mme La Maire, le dossier du 25 rue de Constantinople s'apparente à un véritable serpent de mer qui revient sans cesse. Comme évoqué dans cette délibération, la problématique de la pollution du site n'est pas nouvelle. Elle était connue lors de la préemption du bien : je vous rappelle que je suis intervenue ici même avec mes collègues Marc PACHECO, Sophie BOYER CHAMMARD et Eve DESBONNETS en novembre 2017, et je suis intervenue en février 2018 au Conseil de Paris toujours sur ce sujet. Je m'étonnais en effet que dans le vœu déposé à cet effet, que ce site ait été retenu à la place du 26bis rue de Saint-Pétersbourg, alors même que ce dernier remplissait tous les critères de choix pour la construction de l'école réclamée à la fois par les habitants et par les élus. Tandis que celui de la rue de Constantinople présentait plusieurs handicaps, outre son emplacement, dont celui de la pollution de ses sols.

Je vous avais alors cité la circulaire interministérielle du 10 février 2007 relative à l'implantation sur des sols pollués d'établissements accueillant des populations sensibles qui précise, je cite : « la construction de ces établissements, crèches, écoles élémentaires, etc, doit être évitée sur les sites pollués notamment lorsqu'il s'agit d'anciens sites industriels. »

La délibération d'aujourd'hui manifeste clairement une sous-évaluation de la pollution sur cet emplacement, utilisé comme garage pendant 30 ans, voire une grande légèreté d'appréciation si l'on en juge par cette phrase, je cite la délibération : « Il apparaît que la pollution pourrait se révéler plus complexe à traiter que prévu et donc plus coûteuse. » Ce programme apparaît financièrement mal ficelé : son coût pourrait atteindre des montants astronomiques si l'on additionne la préemption des sites - je vous rappelle qu'il s'agit d'environ 24 millions d'euros au total – les coûts de démolition et de dépollution qui sont donc inconnus à ce jour, ainsi que la réalisation du projet. Les phrases « Toutes ces difficultés contraignent l'opération et font peser un risque sur sa réalisation. » et « conditions déterminantes en cas d'échec de l'opération. » entre autres, ne manquent pas de susciter de nombreuses interrogations. Je me demande moi-même depuis un moment si ce projet d'école pourrait-être à terme remis en question au profit d'un simple programme de logements sociaux.

Je vous remercie, et sur cette délibération je m'abstiendrai car je trouve qu'il n'y a pas assez d'éléments.

**Mme d'HAUTESERRE :** Vous avez raison Madame. Refaire l'histoire de l'INPI alors qu'aujourd'hui, de nombreuses personnes de notre arrondissement demandent à être relogées dans ces logements nouvellement créés, m'oblige à me demander sur quelle planète vous vivez Madame !

Concernant le garage : avez-vous regardé ce qu'il se passe dans Paris ? Avez-vous vu le nombre de garages transformés en logements ? Dans le 16<sup>ème</sup> arrondissement, avenue Mozart, il y avait une station d'essence qui est aujourd'hui transformée en logements. Ne remettez pas en cause ce programme. Il est vrai que depuis l'incendie de Notre-Dame, à cause des problèmes concernant la pollution, tout le monde exprime des regrets. Il y a des mesures de précaution à prendre dans ce dossier. Mais quoiqu'il arrive, l'école sera construite car des familles vont venir s'installer dans le périmètre de l'ancienne INPI. Beaucoup de jeunes se sont installés dans l'arrondissement, se marient,

font des enfants et ont besoin de places en crèches, de logements plus grands. Nous sommes là pour cela, et non pour stopper un programme sous prétexte qu'il y a 10 ans, nous aurions dû faire, à l'emplacement de l'ancien Ministère de l'Industrie, une école.

Cette école sera réalisée au 25-27 rue de Constantinople avec des logements. J'avais demandé à l'époque à l'adjoint au Maire en charge des logements qu'ils soient attribués à des personnels enseignants. Ces personnels sont tous logés très loin et demandent à être logés à Paris. Les logements seront disponibles pour les personnels des établissements scolaires de Moscou et Florence.

**Mme LECUYER :** Nous sommes pour le moment très loin de tout cela.

**M. BALADI :** Je suis très étonné parce que tel un oiseau de mauvais augure, vous avez un petit sourire et vous êtes très contente de la situation du fait que ce soit repoussé. Effectivement, vous l'aviez dit, vous aviez même soumis l'idée, vous avez tout fait pour repousser ce projet. Je rappellerais une chose : rue de Saint-Pétersbourg il y avait de l'amiante. Les bâtiments ont été désamiantés, mais il y aurait eu exactement le même problème. Je rappelle aussi que dans le programme municipal de 2014, nous ne parlions à aucun moment d'école à l'INPI parce qu'on avait fait vérifier auprès des services compétents la faisabilité...

**M. LEBEL :** Cela fait 20 ans qu'on parle d'une école à l'INPI...

**M. BALADI :** En 2014, M. LEBEL sauf erreur vous n'étiez pas tête de liste.

**M. LEBEL :** Je ne vois pas le rapport.

**M. BALADI :** En 2014, nous avons parlé d'un équipement public et non d'école à l'INPI, c'est tout. C'est important et c'est bien de le dire.

**M. LEBEL :** Comment le savez-vous puisque vous n'étiez pas élu à l'époque ?

**M. BALADI :** Je parle du programme de 2014 M. LEBEL. Si je suis ici, c'est bien parce que j'ai été élu en 2014. Nous sommes en 2019 et c'est un mandat de 6 ans.

**Mme DESBONNETS :** Je m'interroge sur cette délibération et je crains que cette opération de la rue de Constantinople soit la nouvelle canopée du 8<sup>ème</sup> arrondissement. La délibération présentée et sur laquelle on nous demande de voter favorablement est très légère. Nous pouvons revenir sur l'histoire pour que tout le monde comprenne. La Ville de Paris décide d'acheter une parcelle de terrain à PSA pour 24 millions d'euros. Tout le monde sait que le site est pollué. Dans l'acte d'acquisition il était prévu une prise en charge de la dépollution par la Ville de Paris à hauteur de 300 000 euros, et par le vendeur PSA pour tout montant supérieur à 300 000 euros, mais sous condition suspensive de démarrage des travaux avant le 21 septembre 2019. ELOGIE-SIEMP pour diverses raisons n'a pas pu débiter les travaux avant cette date. Elle commence à prendre peur, et demande des garanties à la Ville de Paris, car il est tout à fait possible que le vendeur PSA n'ait plus à payer cette dépollution. ELOGIE-SIEMP demande à ce que la Ville de Paris couvre cette dépollution, ce que la Ville accepte mais à hauteur de 4 millions d'euros. Nous devons donc finalement valider cette nouvelle prise en charge par la Ville de Paris de 4 millions d'euros.

Je n'ai pas toutes les informations et ne sais pas à qui incombe la responsabilité, mais une chose est sûre : le contribuable va payer. Les juristes de la Ville de Paris sont-ils moins bons que ceux de PSA et ont signé un acte de cession qui dès le départ laissait à penser que PSA avec la condition suspensive

n'aurait pas à payer ? ELOGIE-SIEMP n'a-t-elle pas acté les bonnes demandes d'autorisation ? Tout cela est bien flou. Mais aujourd'hui, nous apprenons que la dépollution est plus grave qu'on ne le pensait. Je m'étonne donc : nous, simples élus de l'arrondissement, le 28 novembre 2017, nous avons posé un vœu sur cette problématique de dépollution en attirant l'attention sur sa possible gravité. A ce moment -là nous étions lanceurs d'alerte. L'exécutif dans cette salle, un peu de la même façon que ce qui vient de se passer, s'est moqué de nous.

Je vais reprendre, pour être factuel comme l'a dit M. BALADI, mot pour mot ce qui a été dit lorsque nous avons été lanceurs d'alerte.

**M. BALADI** : Et je demande un droit de réponse.

**Mme DESBONNETS** : Tout à fait M. BALADI.

Je vous cite M. BALADI: « Nous sommes là pour se dire les choses. Je ne sais pas si derrière il y a une autre volonté cachée, mais si on appliquait le principe de précaution à tout, d'ailleurs il y a une fermeture récente d'une école à Vincennes du jour au lendemain, je pense qu'il y aurait beaucoup d'écoles et de lieux dans le 8<sup>ème</sup>, et y compris nos rues. Puisque dans nos rues il y a de l'amiante, qui pourraient donc fermer. Moi je trouve que la suradministration, le principe de simplification va à l'encontre de cela. On a l'impression par cette pollution qu'on va alourdir encore les démarches, qu'on va retarder, peut-être que c'est votre objectif, cette école au 25 rue de Constantinople. Moi je vois surtout cela comme objectif peut-être caché de ce vœu. »

Je finis, et vous répondrez après. M. GAUGER dit ensuite : « Je voterai pour ce vœu car je considère que les services de la Ville sont tout à fait compétents en termes de dépollution et j'imagine que ce qui devait être fait a été fait. Je considère que ce serait une défiance par rapport aux services techniques de la Ville. »

Aujourd'hui nous en sommes là. Je pense que c'est le devoir d'un élu d'alerter. En l'occurrence nous avons ici peu d'éléments. Je pense que vous risquerez d'augmenter la dette pour aller jusqu'au bout d'un projet qui dès le départ ne peut pas aboutir. Je ne veux pas être caution de cela et je l'assume complètement. Et c'est pourquoi je voterai contre.

**M. BALADI** : Merci. Sur toute la première partie où vous m'avez cité Mme DESBONNETS, et je vous remercie, je redirai exactement la même chose. Je trouve, et je le redis, que dans ce pays il y a énormément de lourdeurs administratives, chaque jour, et je ne m'y résous pas. On peut appliquer le principe de précaution sur tout. Si la volonté est de repousser le projet, la Ville sera amenée demain, sous une nouvelle mandature ou pas, à faire des logements sociaux, et cela constituerait le pire.

Sur le dernier point des services juridiques de la Ville, sur le fond, je suis d'accord avec vous. Je suis attristé sur ce point. Mais le fait de repousser fait peser sur la Ville cette charge.

**Mme DESBONNETS** : Pour répondre, il ne s'agit pas de repousser. La question est ici de savoir s'il faut continuer dans ce projet. La Ville ne propose aucune autre solution. Je n'ai pas les réponses. Faut-il faire une école, celle-ci est-elle soumise à la dépollution ou pas ? Je n'ai pas la réponse. Peut-on revendre le bâtiment à des privés ? Mais ici, nous sommes dans une situation où nous devons toujours et encore payer.

**M. BALADI** : Mais aujourd'hui, il n'y a pas d'autre solution ou d'autre foncier. Il faut une école dans ce quartier.

**Mme DESBONNETS** : Mais nous fermons des classes par ailleurs.

**Mme d'HAUTESERRE** : Connaissez-vous un peu la rue de Moscou et l'école ? Si vous connaissez la rue de Moscou et l'école Moscou, vous avez vu dans quel état est l'école.

**Mme DESBONNETS** : Il s'agit peut-être d'investir dans les écoles. Il ne s'agit pas de la rue Constantinople. Ce n'est pas le même quartier, ils doivent traverser.

**Mme d'HAUTESERRE** : Dans d'autres pays, ils traversent les rues pendant des heures.

**Mme DESBONNETS** : Ah oui ! il faut se comparer avec la Namibie effectivement !

**Mme BARLIS** : Je pense qu'il faudrait observer deux choses. Il ne sert à rien de courir après des chimères et de se battre pour remettre à chaque fois sur la table le dossier de l'INPI. Je me souviens bien qu'avant l'élaboration des programmes de 2014, Bertrand Delanoë avait bien affirmé que ce n'était pas possible. A partir de ce moment-là, il fallait chercher un autre foncier puisque nous avons besoin d'une autre école dans l'arrondissement. Nous sommes un arrondissement dense. Construire une école est un beau projet et demande de la place. Toutefois je reconnais, même si je ne suis pas toujours d'accord avec Mme DESBONNETS, que la question se pose de savoir ce qui a réellement retardé le dossier. J'avais été rassurée lors du vote de la délibération par la prise en charge de la dépollution par PSA. Nous savions que le site était pollué, que cela allait représenter un coût important et que cela allait être négocié au moment du rachat.

Aujourd'hui, je suis pour que l'on maintienne ce projet puisque nous avons besoin d'une école et qu'il n'y a pas d'autre possibilité foncière dans l'arrondissement, mais il serait intéressant d'avoir des informations sur les raisons exactes qui ont amené à perdre du temps et que la question se pose de savoir qui va payer la dépollution.

**M. LEBEL** : Je voterai contre évidemment, puisque cela fait presque 20 ans que je suis favorable à ce que l'INPI soit transformé en école.

**Mme d'HAUTESERRE** : Il fallait le défendre.

**M. LEBEL** : Oui mais comme vous le savez très bien c'est le Maire de Paris qui décide. Cette école est tellement controversée rue de Constantinople qu'elle aurait dû être implantée à la place de l'INPI. Cela aurait laissé le promoteur privé du garage Citroën et Peugeot gérer les problèmes de dépollution quoi qu'on y construise dessus. Je voterai donc contre cette délibération.

**Mme d'HAUTESERRE** : Je mets cette délibération aux voix.

**A LA MAJORITE (6 voix)**, le conseil du 8<sup>e</sup> arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération

**Suffrages exprimés POUR** le projet : **6** (Mme Jeanne d'HAUTESERRE et le pouvoir de M. Pierre LELLOUCHE, M. Vincent BALADI, M. Grégoire GAUGER, M. André TILLOY, Mme Corine BARLIS)

**Suffrages exprimés CONTRE** le projet : **3** (M. François LEBEL, M. Marc PACHECO, Mme Eve DESBONNETS)

**ABSTENTION 1** : (Mme Catherine LECUYER)

**16 ° / 2019 DVD 102 — Avenue de Selves (8<sup>e</sup>). Convention d'occupation du domaine public pour le relogement provisoire du Commissariat du 8<sup>e</sup> et de la Compagnie des gardes de l'Élysée**

*Rapporteur : Mme d'HAUTESERRE*

**Mme d'HAUTESERRE :** Le Grand Palais nécessite de lourds travaux de rénovation et d'aménagement. Il doit être également repensé de manière à s'adapter aux besoins et aux pratiques du 21<sup>ème</sup> siècle. En particulier, cette rénovation permettra au Grand Palais d'accueillir les disciplines d'escrime et de taekwondo dans le cadre des jeux olympiques et paralympiques 2024. Ces importants travaux de rénovation et d'aménagement nécessitent de revoir l'aspect et l'organisation des abords du monument. Le bâtiment sera totalement rénové à l'occasion de travaux qui s'échelonnent de Novembre 2020 à juin 2024, avec une réouverture partielle du bâtiment au printemps 2023.

Une partie du programme des travaux bénéficie à deux occupants historiques que sont le Palais de la Découverte exploité par Univers Sciences et le Ministère de l'Intérieur, le Grand Palais abritant le Commissariat central du 8<sup>ème</sup> arrondissement et la Compagnie des gardes de l'Élysée, attributaire secondaire par convention d'utilisation 107520160355, signée par l'État.

Dans ce contexte, le Conseil de Paris dans sa séance en date des 24, 25 et 26 septembre 2018, a autorisé la signature du protocole entre la Ville, l'État et la RMN-GP, Réunion des Musées Nationaux Grand Palais par la délibération 2018 DU 195. Il a pour cela été décidé de conclure entre les parties une convention d'occupation du domaine public pour l'emprise avenue de Selves, actuellement affecté comme parking public, et comprenant des espaces arborés afin d'y accueillir provisoirement le Commissariat et la Compagnie des gardes de l'Élysée. Un permis de construire précaire est en instruction à cet effet, pour l'installation de structures modulaires. L'emprise mise à disposition n'a fait l'objet d'aucun déplacement, relève du domaine public de la Ville de Paris, en application des articles L2111-1 et suivants ou des articles L3221-1 et l'article 3221-3 du code général de la propriété des personnes publiques.

Par conséquent, il nous est demandé de bien vouloir autoriser la Maire de Paris à signer la convention d'occupation du domaine public, pour l'emprise avenue de Selves pour le relogement provisoire, en structure modulaire, du Commissariat central du 8<sup>ème</sup> arrondissement et de la Compagnie des gardes de l'Élysée avec l'Opérateur du patrimoine et des projets immobiliers de la culture.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

**Mme DESBONNETS :** J'avoue n'avoir rien compris au projet. Il va avoir lieu pendant 4 ans, j'espère que vous avez une bonne visibilité. Cela pose aussi des questions sur l'abattage d'arbres. J'avais été la seule à être choquée et attristée que l'on coupe un arbre pour les tulipes de Jeff Koons. Il y a 36 arbres. Le seul document que j'ai est ce petit schéma. Je me demande aussi s'il s'agit de préfabriqués.

**Mme d'HAUTESERRE :** Ce sont des ALGECO qui vont être mis à cet emplacement. Comme vous le savez, ce commissariat est en très mauvais état. J'ai donc demandé, au premier Préfet que j'ai connu, de prendre en charge et en main ce dossier. L'ancien Ministre de l'Intérieur a accédé à la demande pour refaire ce commissariat.

**Mme DESBONNETS :** Je me réjouis, comme Mme BARLIS, que le commissariat soit rénové. Je me demande si le fait de loger le commissariat dans des préfabriqués pendant 4 ans est la seule solution. Cela pose des questions sur l'entretien. Devons-nous valider cette proposition en l'état ? J'essaie de comprendre.

**Mme d'HAUTESERRE** : Ce dossier a été pris en main le 22 avril 2014, à la suite d'une réunion dans ce commissariat au cours de laquelle j'ai affirmé qu'il était inadmissible que les fonctionnaires puissent travailler dans ces conditions. Cela a été entendu. Le Commissaire, le Ministre de l'Intérieur ont été à l'écoute. Vous savez que ce commissariat est stratégique pour l'Élysée. Pendant près de 2 ans, l'ancienne commissaire Mme SOBRY avait tenté de trouver d'autres lieux, mais ils ne correspondaient pas. Nous avons aussi cherché à délocaliser le Commissariat central vers le futur Musée de la Marine. Cela ne convenait pas non plus car il appartient au Ministère de la Culture. Nous avons donc dû trouver un accord entre les Ministères. Ainsi, le Ministère de l'Intérieur a décidé que le Commissariat resterait à cet emplacement, avec l'accord de l'ancien Président de la République François HOLLANDE. Les travaux vont donc commencer sous peu.

**M. LEBEL** : La question qui se pose avec cette délibération est la suivante : le commissariat reviendra-t-il effectivement dans le Grand Palais ? Cela n'est pas évoqué dans cette délibération. J'ai connu des recherches vaines par la Préfecture de Police. Il a même été envisagé d'installer le commissariat rue Marbeuf ! vous imaginez le commissariat rue Marbeuf ? c'est n'importe quoi. La décision avait donc été prise de le laisser avenue de Selves au Grand Palais, et le choix d'un nouveau lieu était toujours repoussé. Enfin, grâce aux Jeux Olympiques et à la rénovation complète du Grand Palais, le vestiaire du commissariat ne sera plus inondé lors des jours de crue de la Seine. Toutefois, la question essentielle subsiste de savoir si le commissariat reviendra au Grand Palais, qui est un lieu idéal pour la surveillance de l'Élysée ainsi que des Champs-Élysées. La question reste ouverte.

**Mme d'HAUTESERRE** : J'ose espérer que les Ministres de l'Intérieur successifs et le Président de la République, qui se sont engagés pour que le commissariat reste au Grand Palais, aillent jusqu'au bout de leur logique.

**M. LEBEL** : Cela signifie donc que la Ville de Paris n'a pas reçu d'engagement de la part du Ministère de la Culture ou du Gouvernement.

**Mme d'HAUTESERRE** : La Ville de Paris négocie avec le Ministère de la Culture mais les Ministres successifs de l'Intérieur ont toujours affirmé que le commissariat doit rester à cet emplacement.

**M. LEBEL** : Mais le Ministère de la Culture souhaite le départ du Commissariat du Grand Palais.

**Mme d'HAUTESERRE** : Ce n'est plus le cas...

Je mets cette délibération aux voix.

**A L'UNANIMITE (9 voix)**, le conseil du 8<sup>e</sup> arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération

**17 ° / 2019 DEVE 178 — Dénomination "allée France Gall" attribuée au tronçon nord de l'allée ouest du parc Monceau (8<sup>e</sup>). Retrait de la délibération 2018 DEVE 164**

*Rapporteur : Mme d'HAUTESERRE*

**Mme d'HAUTESERRE** : J'ai proposé avec l'accord des ayants droit de France Gall, qu'un hommage soit rendu à la chanteuse française en attribuant son nom à un site du parc Monceau. La Commission de dénomination des voies, places, espaces verts et établissements publics municipaux, qui s'est réunie le 11 juin 2018 a donné un avis favorable à ce projet. Il s'agit de la moitié nord de l'allée ouest de ce parc. Elle fait face à l'allée Michel Berger.

La délibération 2018 DEVE 164 attribuant les noms de Michel Berger et France Gall à la moitié nord de l'allée est du parc Monceau, a Paris 8<sup>ème</sup> arrondissement, sera donc retirée.

Michel Berger et France Gall ont construit leur vie autour du parc Monceau, où leurs enfants Pauline et Raphaël grandissent. Je ne rappellerai pas la totalité de la carrière de France Gall, mais souhaiterais souligner quelques moments importants de sa vie. L'unique album enregistré avec Michel Berger en 1992, *Double Je* est le résultat de la fusion musicale des deux artistes. Après le décès de son mari, France Gall enregistre un album aux États-Unis dans les studios mythiques du chanteur Prince, avec les musiciens de ce dernier. Elle donne une série de concert au Palais omnisport de Bercy, Olympia, Pleyel, et sillonne la France et l'étranger avec ses spectacles avant de mettre fin à sa carrière de chanteuse en 1997. Elle participe toutefois à des projets aux bénéfices des Restos du Cœur avec la troupe des Enfoirés, et poursuit ses œuvres humanitaires. En 2006, elle est la Marseillaise de l'opération Coeurs d'Or, en faveur des femmes en difficulté. En 2015, elle crée et co-écrit la comédie musicale *Résiste*, avec son compagnie Bruck Dawit, qui a travaillé avec Prince et Michael Jackson. Ce spectacle reprenant les chansons incontournables de Michel Berger et France Gall rencontre un énorme succès, et cette œuvre, qui lui tenait tant à cœur, est plébiscitée comme meilleure comédie musicale en 2015-2016. Depuis longtemps elle se partage entre la France et le Sénégal, où elle avait une maison et multipliait les initiatives pour venir en aide aux habitants. France Gall étant décédée depuis moins de 5 ans, il vous est proposé de déroger à la proposition du Conseil Municipal en date du 23 décembre 1932 portant sur la réglementation de la dénomination des voies de Paris, modifiée par la délibération du 9 décembre 1938 qui ne permet de donner le nom d'une personne à une voie publique parisienne qu'au minimum 5 ans après sa disparition.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer. Je mets cette délibération aux voix.

**A L'UNANIMITE (9 voix)**, le conseil du 8<sup>e</sup> arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération

M. LEBEL ne prend pas part au vote : M. LEBEL

**18 ° / 2019 DAC 86 — Subvention (11.595.000 euros) et avenant à convention avec l'association Théâtre de la Ville (4<sup>e</sup>, 8<sup>e</sup>, 18<sup>e</sup>)**

*Rapporteur : M. Vincent BALADI*

**M. BALADI** : Comme vous le savez la Ville de Paris soutient ce théâtre depuis 1976. En raison des travaux de rénovation, le Théâtre de la Ville déploie sa programmation désormais à l'espace Cardin et une vingtaine de partenaires depuis 2016. Il a une fréquentation moyenne de 84%. Dans le cadre de sa programmation 2009-2020 il propose le spectacle *Jungle Book* inspiré du *Livre de la Jungle* mis en

scène par Robert Wilson. En inscrivant ce spectacle dans sa programmation, le Théâtre de la Ville fait une proposition forte en direction du jeune public. En effet, il propose les billets à 10 euros pour les moins de 14 ans. Le spectacle est programmé pour 31 représentations.

Par délibération des 11, 12, 13 et 14 juin, vous avez bien voulu fixer le montant global de la subvention de fonctionnement du Théâtre de la Ville à 11 400 000 euros. Je rappelle qu'il y a une autre délibération des 2, 3 et 4 octobre 2019 qui ajoute une subvention de 185 000 euros. Il nous est demandé ici d'ajouter 10 000 euros par rapport à la diffusion de ce nouveau spectacle et au budget du Théâtre de la Ville. Elle représente 0,1% du budget prévu dans cet avenant.

**Mme d'HAUTESERRE** : Y-a-t-il des observations ?

**M. TILLOY** : Je remarque que les recettes artistiques représentent à peine ¼ du budget. Cela me paraît faible. D'autre part, dans l'argumentaire il est précisé que l'on souhaite couvrir la prise de risque. Pour moi, pour couvrir le risque il faut mettre en place des actions et pas uniquement de l'argent.

**M. BALADI** : Un chiffre est important pour le Théâtre de la Ville. Si vous regardez les budgets de ces 20 dernières années, on peut remarquer une stabilité et une augmentation de 8% liée aux derniers événements. Je rappelle qu'il y a eu 220 000 spectateurs, et que nous ne sommes pas vraiment dans le cadre comme celui du Théâtre du Rond-Point, et qu'il appartient à la Ville. Cela est depuis toujours la politique de la Ville.

**Mme d'HAUTESERRE** : Je mets cette délibération aux voix.

**A LA MAJORITE (7 voix)**, le conseil du 8<sup>e</sup> arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération

**Suffrages exprimés POUR** le projet : **7** (Mme Jeanne d'HAUTESERRE et le pouvoir de M. Pierre LELLOUCHE, M. Vincent BALADI, M. Grégoire GAUGER, Mme Catherine LECUYER, M. François LEBEL, Mme Corine BARLIS)

**Suffrage exprimé CONTRE** le projet : **1** (Mme Eve DESBONNETS)

**ABSTENTION 1** : (M. André TILLOY)

## **19 ° / 2019 DEVE 191 — Mise en œuvre d'un dispositif de subventionnement en nature sous forme de distribution de sachets de graines aux Parisiennes et aux Parisiens**

*Rapporteur : M. Grégoire GAUGER*

**M. GAUGER** : Vous connaissez mon soutien indéfectible au sein de ce Conseil pour les distributions de graines, de bulbes, de larves. Je pense qu'il est important que la Ville de Paris s'inscrive et sensibilise les parisiens à la transition écologique. Cela est transpartisan.

La Ville de Paris met en place un plan de développement pour la biodiversité. Vous en avez les détails dans le document. En l'espèce, il nous est demandé de participer au programme de distribution. Celui-ci concerne les sachets de graines qui seront distribués en février prochain à la Mairie du 8<sup>ème</sup> arrondissement. Il faut savoir que ces distributions ont un grand succès. Les familles du 8<sup>ème</sup> y sont très sensibles et viennent en nombre. Une communication est faite sur nos principaux équipements

municipaux sur cette opération. Nous parlons de 50 000 sachets de graines. Cela sensibilise les parisiens à ces sujets, via aussi des murs végétalisés, la végétation de Paris.

Je vous invite donc à voter pour une subvention en nature.

**Mme d'HAUTESERRE** : Y-a-t-il des observations ? Je mets cette délibération aux voix.

**A L'UNANIMITE (8 voix)**, le conseil du 8<sup>e</sup> arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération

M. François LEBEL ne prend pas part au vote

**20 ° / 08 2019 21 — Choix de la gestion par délégation de service public pour le centre Paris Anim' Espace Beaujon dans le 8<sup>ème</sup> arrondissement. Autorisation à Madame le Maire du 8<sup>ème</sup> arrondissement de demander à la Maire de Paris de mettre en œuvre une procédure de délégation de service public pour la gestion de cet équipement**

*Rapporteur : M. Grégoire GAUGER*

**M. GAUGER** : Comme vous le savez notre centre d'animation dans le 8<sup>ème</sup> est géré par l'Association 3AC8, dont le directeur est M. BRAGHINI qui gère le centre de loisir dans un bâtiment sous le régime juridique de la délégation de service publique. Le choix a été fait, il y a de nombreuses années, et avait été renouvelé en début de mandature. Il a l'avantage d'apporter plus de souplesse et d'attractivité dans la gestion. A plusieurs occasions, j'ai recommandé que l'on suive ce système pour des équipements sportifs à Paris, très coûteux et importants. Cette flexibilité est nécessaire.

La rémunération est liée au résultat d'exploitation. En pratique nous encaissons les recettes provenant des usagers de service public en application d'une grille tarifaire votée par le Conseil de Paris. Je tiens à dire que ce système fonctionne bien. Nous sommes tous satisfaits de cette association. Nous avons perdu le président de l'association bénévole. Récemment, avec certains élus du 8<sup>ème</sup> arrondissement nous avons assisté à la dénomination d'une salle Antoine BOUTONNET le 28 septembre dernier, en hommage à cet officier de police et ancien bénévole président du centre.

Ce centre a beaucoup de programmes d'accompagnement de scolaires de l'arrondissement, notamment sur du renforcement scolaire. Cela est un exemple parmi tant d'autres des actions menées pour l'arrondissement et qui sont nécessaires. Les volets culturel et social de ce centre qui rayonne au-delà de la ZAC Beaujon sont importants.

Je tiens aussi à souligner que depuis le début de la mandature, des efforts conséquents ont été menés sous la direction de Mme La Maire pour rénover ce bâtiment, le mettre aux normes. Nous assumons aussi notre rôle de propriétaire de ce bâtiment.

Je vous invite à voter pour cette délibération qui nous permettra de pérenniser ce système juridique de DSP au centre d'animation.

**Mme d'HAUTESERRE** : Y-a-t-il des observations ? Je mets cette délibération aux voix.

**A L'UNANIMITE (9 voix)**, le Conseil du 8<sup>e</sup> arrondissement choisit la délégation de service public comme mode de gestion du centre Paris Anim' Espace Beaujon et le Maire du 8<sup>e</sup> arrondissement est autorisé à demander à la Maire de Paris de mettre en œuvre une procédure de délégation de service public pour la gestion de cet équipement

**21 ° / 2019 DEVE 192 — Subvention (13 500 euros) à la Ligue de Protection des Oiseaux Île-de-France pour la labellisation d'espaces verts parisiens en refuges LPO**

*Rapporteur : M. Grégoire GAUGER*

**M. GAUGER :** Il s'agit d'une délibération pour laquelle nous avons déjà voté l'année dernière. Elle concerne une subvention de 13 500 euros en soutien à la Ligue de Protection des Oiseaux Ile-de-France qui a mis en place un partenariat avec la Ville de Paris. Toujours dans cette préoccupation du plan pour la biodiversité de la Ville de Paris, nous nous préoccupons de la faune et de la flore parisiennes et de leur développement. Il s'agit donc de mettre des sites test au niveau parisien. Le 8<sup>ème</sup> arrondissement n'était pas concerné l'année dernière. Il sera à partir de 2020 concerné à la Promenade du Cours Albert 1<sup>er</sup>. Cette subvention permettra de dresser un bilan et les améliorations sur les oiseaux en Ile-de-France et à Paris en particulier. Tous les éléments sont dans la délibération. Le partenariat se fait sur 5 ans, et est décrit de manière assez rigoureuse par étape.

Je vous invite à voter comme l'année dernière en faveur de ce partenariat et de cette subvention de 13 500 euros.

**Mme d'HAUTESERRE :** Y-a-t-il des observations ? Je mets cette délibération aux voix.

**A L'UNANIMITE (9 voix),** le conseil du 8<sup>e</sup> arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération

**22 ° / 2019 DAE 359 — Subvention (14.000 euros) et convention avec l'association des commerçants de la rue Vignon pour les illuminations de fin d'année 2019 (8<sup>e</sup>/9<sup>e</sup>)**

*Rapporteur : M. André TILLOY*

**M. TILLOY :** Comme au début de ce Conseil, il s'agit d'accorder une subvention à une association de commerçants à l'occasion des illuminations. Il s'agit des commerçants de la rue Vignon. La subvention s'élèverait à 14 000 euros dont 3 000 euros qui proviennent de l'aide de l'État.

Il s'agit donc d'accorder 14 000 euros à l'association des commerçants de la rue Vignon, dont 3 000 euros proviennent du fonds d'aide de l'État accordé à la Ville. Le montant du projet d'illuminations est de 48 500 euros.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

**Mme d'HAUTESERRE :** Y-a-t-il des observations ? Je mets cette délibération aux voix.

**A L'UNANIMITE (9 voix),** le conseil du 8<sup>e</sup> arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération

**23 ° / 08 2019 22 — Changement de nom du Conseil de quartier « Mairie »**

*Rapporteur : M. André TILLOY*

**M. TILLOY :** Merci Mme Le Maire. Dans sa réunion du 20 mars 2019, le Conseil consultatif de quartier « Mairie » a proposé de changer sa dénomination. Deux nouveaux noms ont été proposés : Saint Augustin, et Rocher. Saint Augustin a recueilli 43 voix, Rocher a recueilli 7 voix et Mairie 6 voix.

Au regard de ce résultat, le Conseil d'arrondissement propose de renommer le Conseil consultatif de quartier « Mairie » en « Saint Augustin » et de donner un cadre légal à cette nouvelle dénomination.

**Mme d'HAUTESERRE** : Y-a-t-il des observations ? Je mets cette délibération aux voix.

**A L'UNANIMITE (9 voix)**, le Conseil du 8<sup>e</sup> arrondissement renomme le Conseil Consultatif de Quartier « Mairie » en « Saint-Augustin »

**24 ° / Q08 2019 17 — Question orale au Maire du 8<sup>ème</sup> arrondissement présentée par Madame Corine BURLIS, relative à des opérations coup de poing contre les trottinettes**

**Mme BURLIS** : Lors du Conseil du 17 septembre, j'avais proposé un vœu qui a été adopté à l'unanimité pour la mise en œuvre d'opérations coup de poing contre les trottinettes et afin de responsabiliser les opérateurs privés qui proposent ces services. Ces opérations se font dans de nombreux quartiers de Paris. Cela fait deux mois que nous avons voté ce vœu, et nous n'avons aujourd'hui aucune information. Ainsi je souhaite vous demander Mme La Maire quelles mesures concrètes vous avez prises, afin de mettre en œuvre ce vœu. Je rappelle qu'il a été voté à l'unanimité afin qu'il soit traduit concrètement dans la vie quotidienne des habitants du 8<sup>ème</sup> arrondissement. Combien d'opérations coup de poing ont eu lieu, et dans quels quartiers de l'arrondissement ?

**Mme d'HAUTESERRE** : Mme la Conseillère, la mise en service des trottinettes en Free Floating par la Mairie de Paris, et son développement d'une manière anarchique, provoque, à juste titre, l'énerverment de nos administrés. Le sujet est un fléau qui touche l'ensemble de la capitale avec un nombre important d'accidents et d'incivilités. Après plus d'un an d'hésitations et de remaniements, le gouvernement a modifié en octobre 2019 le code de la route, en y ajoutant un règlement spécifique, pour assurer la sécurité des usagers, des piétons et des autres véhicules en circulation. Il a donc créé une nouvelle législation spécialement pour les EDPM – Engins de Déplacement Personnels Motorisés – qui stipule que la trottinette électrique est interdite sur les trottoirs, interdite aux enfants de moins de 12 ans. L'assurance civile est obligatoire. En agglomération l'utilisateur doit circuler sur les pistes cyclables ou à défaut sur les chaussées dont la vitesse maximale autorisée est de 50km/h. Il y a interdiction de rouler avec une trottinette électrique qui dépasse les 25km/h. Il faut brider le logiciel de la trottinette. L'usage des écouteurs est interdit. Une amende de 135 euros pour la circulation sur les trottoirs, 35 euros en cas de non-respect des lois de circulation et surtout une amende de 1 500 euros en cas de dépassement de la vitesse autorisée.

Mme BURLIS je lis la loi.

**Mme BURLIS** : Cela ne m'a pas échappé et je ne doute pas que vous allez répondre à la fin.

**Mme d'HAUTESERRE** : Je vais répondre, mais il y a un PV et je me dois de situer le problème pour le public...

Lorsque la chaussée est bordée de chaque côté par une piste cyclable, l'utilisateur doit emprunter celle ouverte à droite de la route dans le sens de la circulation. Tout conducteur d'EDPM doit être coiffé d'un casque conforme à la réglementation relative aux équipements de protection individuels, porter soit un gilet de haute visibilité conforme à la réglementation, soit un vêtement rétro-réfléchissant dont les caractéristiques sont fixées par arrêté du Ministre chargé de la sécurité routière, circuler de jour comme de nuit avec des feux de position d'engin allumés. Ainsi je vous rappelle qu'entre mars et septembre 2019, 141 procès-verbaux liés à la circulation sur les trottoirs, et 231

procès-verbaux pour stationnement anarchique avaient été dressés par la DPSP. Enfin, 134 mises en fourrière avaient été effectuées. Ces opérations, à ma demande, se poursuivent, et encore hier, une opération coup de poing a été effectuée sur le périmètre de la gare Saint-Lazare.

Pour les mois de septembre et octobre 2019, plus d'une trentaine de procès-verbaux ont été dressés pour infraction à la circulation, et plus de 400 procès-verbaux pour stationnement à la même période. J'ajoute que je suis très attachée à la lutte contre toutes les infractions en matière d'hygiène et de salubrité sur le domaine public, et à ce sujet, je tiens à saluer l'action des services de la DPSP qui, tant pour la vente à la sauvette que pour les jets de mégots, sont très réactifs à nos demandes.

**Mme BARLIS :** J'ai un droit de réponse. Il apparaît très clairement que vous nous avez donné des chiffres intéressants certes, mais qui ne répondent pas au vœu. Il n'y a pas eu d'opération coup de poing spécifique. Vous parlez de jets de mégots et vous nous donnez les chiffres mensuels des services, mais cela ne répond pas à notre vœu. Je prends note.

Pour une fois que nous avons voté à l'unanimité et qu'en plus vous adorez passer dans les médias, vous avez raté l'occasion de les solliciter...

**Mme d'HAUTESERRE :** Ah, cela vous embête bien ! Il faut exister Madame !

**M. LEBEL :** Je trouve la question de Mme BARLIS intéressante. Mais je trouve que l'emploi de « Free Floating » qui est un terme gallo-ricain ne convient pas. Je lui demande de retirer le « Free Floating ».

**Mme BARLIS :** Je souhaite aussi rectifier : la Ville de Paris n'a pas mis cela en place, ce sont des entreprises privées et la Ville a été mise sous le fait accompli.

**Mme d'HAUTESERRE :** Croyez-vous que les trottinettes soient arrivées sans autorisation ? Ils ont passé une convention, Mme BARLIS, il y a une convention avec la Ville de Paris.

**Mme BARLIS :** Au départ, il n'y en avait pas. La Ville a essayé de cadrer les choses ensuite par le biais de cette convention.

**Mme d'HAUTESERRE :** Mais elle l'a tout de même autorisé, puisque nous avons vu arriver une flotte plus importante. C'est la raison pour laquelle tous les maires se sont plaints. Le Maire du 13<sup>ème</sup> arrondissement a fait embarquer de nombreuses trottinettes à la fourrière.

**Mme BARLIS :** Mais non. Vous êtes d'une mauvaise foi absolue.

## **25 ° / Q08 2019 18 — Question orale au Maire du 8<sup>ème</sup> arrondissement présentée par Madame Corine BARLIS, relative à la rue de Ponthieu**

**Mme BARLIS :** La question concerne la Rue de Ponthieu. Je me suis trompée d'intitulé.

Nous avons déjà eu l'occasion de l'aborder. Les travaux de la rue de Ponthieu sont désormais terminés. Lorsque l'on discute avec les riverains, les commerçants ou l'association, nous réalisons qu'il y a notamment deux raisons principales de mécontentement qui demeurent. La première concerne les

zones de livraison, puisqu'initialement il y en avait 3 de prévues mais il n'en existe plus que 2. Une zone a été supprimée, et j'aimerais que vous confirmiez pourquoi. La seconde raison de mécontentement réside dans le fait que trop de véhicules empruntent encore à contre-sens la portion de rue dont le sens de circulation a été inversé. Il existe bien des panneaux qui indiquent le changement de sens mais ce sont des panneaux classiques. Pour un tel changement, il faudrait, au moins dans les premiers mois, des panneaux plus importants. Qu'allez-vous mettre en place pour remédier à ces deux problématiques ?

**Mme d'HAUTESERRE** : Mme La Conseillère.

La rue de Ponthieu est, et reste pour moi, un sujet de préoccupation depuis le début de notre mandature. En effet, depuis plus de vingt ans, avec l'installation d'une quinzaine d'établissements de nuit dans cette rue, la tranquillité des habitants a souffert des nuisances quasi hebdomadaires d'une population au comportement violent qui fréquente ces boîtes de nuit. Je rappelle que l'autorisation d'installation de ces établissements est délivrée par la Préfecture de Police, et par personne d'autre !

Il nous a donc fallu travailler plusieurs scénarios pour tenter de ramener la tranquillité dans ce quartier. Des réunions entre les services de la Ville de Paris, la Préfecture de Police et moi-même, ont abouti au projet d'inversion du sens de la circulation de la rue de Ponthieu, afin d'éviter les rodéos au petit matin quand les clients avinés de ces établissements reprennent leurs véhicules. Donc, il a fallu trouver une solution !

En novembre 2017, les services de la Voirie de la Ville de Paris ont présenté au Conseil de quartier, un projet de création d'une zone de rencontre (zone à 20 km/h) dans la rue de Ponthieu, avec une inversion du sens de la circulation entre la rue La Boétie et la rue du Colisée.

Je rappelle que cette hypothèse d'inversion du sens de la circulation dans ce périmètre proposée par l'ancienne Commissaire de Police, Mme Muriel SOBRY, a été validée par la Préfecture de Police lors de la Commission du Plan de Circulation, le 8 mars 2018. A ma demande, des échanges ont eu lieu entre les services de la Voirie et la Préfecture de Police et il en est ressorti qu'il fallait maintenir cette inversion de la rue de Ponthieu, uniquement sur le tronçon entre la rue La Boétie et la rue du Colisée.

L'étude et la conception du projet ont été réalisées par la Section Territoriale de Voirie (STV) de la Ville de Paris. Ce projet a été élaboré en concertation avec la Mairie du 8<sup>ème</sup>, la STV, la Préfecture de Police et bien sûr, l'Association « Ponthieu d'Abords » créée en mars 2017 et présidée par Madame Hélène PARMENTIER. D'ailleurs, différentes réunions de concertation ont eu lieu avec l'Association en novembre 2017, juin 2018, septembre 2018 et enfin, en mars 2019.

Une présentation du projet a été faite par les services de la DVD au Conseil de Quartier Saint-Philippe du Roule en novembre 2017. Elle a été suivie d'une réunion publique organisée à la Maison des Associations, en septembre 2018 à laquelle les élus et les riverains ont participé, en présence du Commissaire de Police et des différents Services de la Ville de Paris.

Seulement voilà, certains riverains ont pris contact directement avec la Section Territoriale de la Voirie alors que l'aménagement de cette voie avait été validé. Et cela a créé une confusion dans la tenue du chantier ! De ce fait, j'ai été invitée à participer à une réunion le 3 septembre 2019, organisée à l'initiative du propriétaire de la brasserie le Baroque, située à l'angle de la rue La Boétie et Ponthieu. J'ai dû apaiser une tension palpable entre les commerçants et les habitants du quartier. Ils se détestent. La zone de livraison devant le 42 a été supprimée à la demande du commerçant qui ne souhaite pas avoir de camions livreurs devant sa vitrine. Nous avons proposé de la déplacer devant le 44/46, mais le coiffeur « Biguine » non plus, n'en a pas voulu.

**Mme BARRIS :** Si vous vous en tenez à ce que chacun souhaite... Il manque une zone de livraison sur la rue. Vous êtes garante de l'intérêt général.

**Mme d'HAUTESERRE :** Je suis garante et j'ai agrandi l'emplacement de la zone de livraison devant Carrefour City, pour les livreurs. L'emplacement prévu au 42 pose problème : lorsque les camions livrent, ils touchent à la vitrine du commerçant. J'ai donc préféré déplacer la zone de livraison à un autre endroit, mais la coiffeuse ne la supporte plus non plus. Je me dois d'en faire au moins deux, elle envisage de vendre son commerce. Elle considère que cet espace est occupé chaque jour par les camions et camionnettes...

Donc, concernant la sécurité et les infractions aux règles de stationnement et de la circulation, j'ai, à plusieurs reprises, alerté le Commissaire de Police du 8<sup>ème</sup> arrondissement et les Services de la DPSP. Vendredi dernier, j'ai été reçue par Monsieur le Commissaire de Police, en présence de la Présidente de l'Association « Ponthieu d'Abords » pour évoquer ces sujets. Il nous a confirmé mettre en place un dispositif « très serré » pour remédier à ces problèmes d'infraction aux règlements de la circulation et du stationnement, en étroite collaboration avec les services de la DPSP.

A ma demande, des panneaux de signalisation pour attirer la vigilance des conducteurs seront installés très prochainement à l'angle de la rue du Colisée et la rue de Ponthieu dans le sens actuel de la circulation. Je reconnais, car je me suis déplacée sur place, que les fonctionnaires de la voirie de la DEVE n'ont pas vu, en plaçant un panneau dans le sens inverse de la circulation, que les voitures arrivant dans le bon sens, ne voyant pas le panneau, tournent... Il y a eu quelques situations difficiles à gérer comme lorsqu'un camion s'est engagé en sens inverse. Le Commissaire m'a répondu qu'il prend ce dossier en main et qu'il mettra une équipe spécifique pour verbaliser les contrevenants.

Merci pour votre présence. Nous nous reverrons l'année prochaine au mois de janvier pour le dernier Conseil de la Mandature. Je vous donne rendez-vous :

- 28 novembre pour la Conférence Bonaparte et les siens ;
- lundi 2 décembre à la salle des Conférences pour la conférence sur la lutte contre les violences faites aux femmes ;
- mardi 3 décembre pour une exposition vernissage sur les animaux de la Grande Guerre ;
- mardi 3 décembre, vernissage de l'exposition de Yann MESSENC « Cathédrales » à 18h ;
- jeudi 12 décembre conférence souvenir Napoléonien : Eugénie, la plus grande erreur de Napoléon III ;
- lundi 16 décembre Journée de la lutte contre les violences faites aux femmes ;
- mardi 17 décembre, conférence SHA Offenbach et vernissage de l'exposition ZHU YIZHONG ;
- jeudi 19 décembre concert Cail de Noël.

**M. GAUGER :** Et comme chaque année le 7 décembre, le Téléthon sera organisé au centre sportif.

**Mme d'HAUTESERRE :** Nous allons devoir ajourner les Journées des 5, 6 et 7 avec la grève générale qui s'annonce. Nous avons passé une information sur notre site. Il y a un risque que les fonctionnaires ne puissent pas accéder à leur lieu de travail. La Ville de Paris a fait une communication que nous avons relayée. Nous ne connaissons pas l'ampleur de cette mobilisation. Cette grève générale sera reportée sur les jours suivants. En 1995, j'ai dû gérer la grève des routiers. Elle a duré un mois et demi, j'étais au Ministère des Transports. C'est la raison pour laquelle je suis informée aujourd'hui des négociations qui sont menées.

Je vous remercie de votre présence. La séance est levée.

Prochain conseil d'arrondissement : la date sera fixée ultérieurement

**L'ordre du jour étant épuisé, Mme Jeanne d'HAUTESERRE lève la séance du conseil du 8<sup>e</sup> arrondissement, à 21h15.**



Jeanne d'HAUTESERRE